

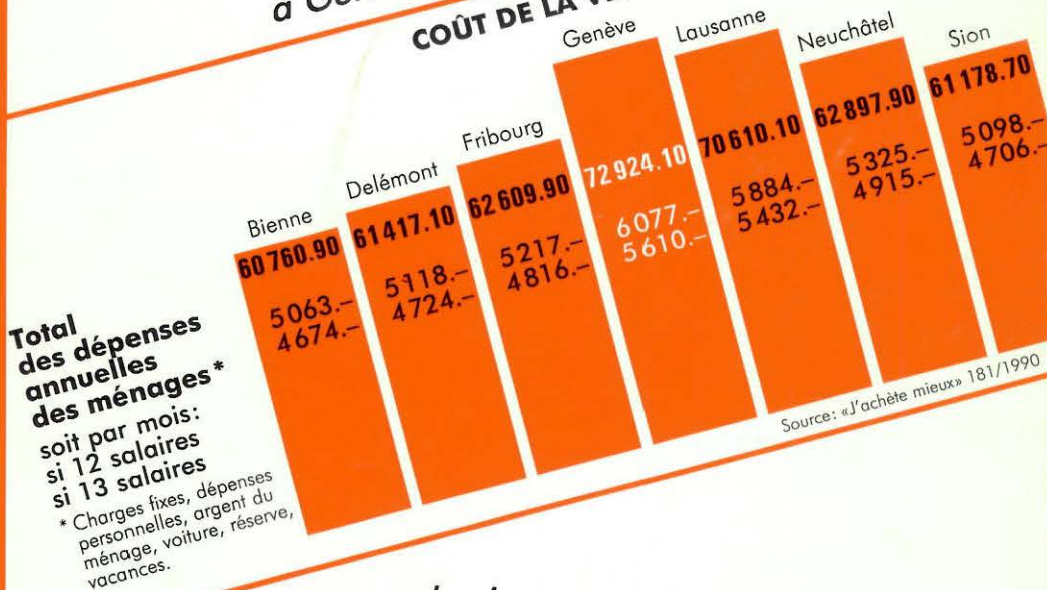
# expression

REVUE D'INFORMATION SOCIALE

OCTOBRE 1990 **62**

## PRÉCARITÉ DANS LA CITÉ Que faut-il pour vivre à Genève aujourd'hui?

### COÛT DE LA VIE EN SUISSE ROMANDE



dossier:

**L'ANNÉE SOCIALE EN CHIFFRES**

**Comité de rédaction**

Odile Benoist (secrétaire de rédaction) - Daniel Dind  
Bridget Dommen - Florence Leresche - Italo Musillo

**Comité d'appui**

François-Xavier Charles - Marcel Fallet - Jean-Pierre Fragnière  
André Jacques - Guy Perrot - Charles Ricq - Michel Vuille

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.  
La reproduction des textes parus en EXPRESSION est souhaitée,  
sous réserve de la mention de leur source.

Composition et montage: ITP  
Impression: SRO-Kundig SA

EXPRESSION, revue d'information sociale, est éditée  
par le service d'information sociale et juridique de l'Hospice général  
Cours de Rive 12 - c.p. 430 - 1211 Genève 3 - Tél. 022/736 31 32.  
Parution: 6 fois par an - Abonnement annuel: Fr. 25. -  
Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation.

# sommaire

Octobre 1990 – n° 62



couverture: FRC  
«J'achète mieux»  
Avril 1990 - n° 181

- Editorial*  
3 **Prévoyance sociale  
et santé publique** Guy-Olivier Segond

- Politique sociale*  
5 **Précarité dans la cité  
(2<sup>e</sup> partie)** Daniel Dind  
13 **Action sociale et  
information statistique** Dominique Frei  
17 **L'année sociale en  
chiffres - 1989** Bridget Dommen

- Pratique du social*  
35 **Changements des modes de vie**  
37 **20<sup>e</sup> anniversaire de la FGCA**  
39 **Genève-Social: mise à jour**

- Agenda*  
41 **Rencontres à Genève**  
42 **Rencontres en Suisse**  
44 **Rencontres à l'étranger**

- Au fil des pages*  
45 **Livres**  
46 **Revue des revues**  
47 **Travaux de fin d'études**

- Documentation HG*  
I à IV **Acquisitions récentes**

EXPRESSION  
bimestriel — 14<sup>e</sup> année

## Prévoyance sociale et santé publique

**C**OMME l'Europe, comme la Suisse, Genève est confrontée à l'un des défis majeurs des sociétés occidentales: le vieillissement de la population.

Ce phénomène est le fruit des extraordinaires succès de la médecine, qui ont prolongé la durée de la vie humaine de 20 ans en un siècle.

Cependant, ce résultat remarquable met en évidence un échec grave de notre société: le sort des personnes entrées dans la dernière phase de leur existence.

A Genève, canton riche d'un pays riche, il est en effet fondamentalement anormal que près de 75% des personnes âgées, terminant leur vie en institution, soient à l'assistance publique. Et il est tout aussi anormal que l'Etat doive verser 190 millions de francs à plus de 25% des rentiers AVS pour leur assurer un revenu annuel minimal de 18 360 francs.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le vieillissement de la population engendre des dépenses importantes, qui tendent à croître plus rapidement que la capacité collective de les financer: les mécanismes de la solidarité sociale risquent alors d'être mis en cause comme l'annoncent d'ailleurs certains signes qui perturbent le bon fonctionnement de l'assurance-maladie.

C'est pourquoi les systèmes de santé et de sécurité sociale et leurs financements seront, ces prochaines années, au cœur du débat politique, national et cantonal.

Il est donc important que, tout en relevant les défis nouveaux et ponctuels lancés par notre société et ses dysfonctionnements, travailleurs sociaux et autorités politiques se préparent à l'avenir en réfléchissant globalement à l'accès au logement, aux soins, à l'éducation, à la profession, à la culture et aux loisirs des personnes et des familles.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Segond'.

Guy-Olivier Segond



## LES RESSOURCES

### Sécurité sociale: revenus de substitution en cas de maladie et d'accident

Intervenants:

Christiane Brunner,

secrétaire centrale à la FTMH

Jean-Louis Duc, professeur de législation  
à l'Université de Lausanne

Les revenus de substitution qui ont été analysés par les deux intervenants sont de deux types:

*Pour les situations de courte durée*, il s'agit des assurances perte de gain. En cas **d'accident**, l'assurance est obligatoire et contractée par l'employeur au-delà de 12 heures par semaine.

En cas de **maladie**, l'assurance perte de gain n'est malheureusement pas obligatoire.

Des conventions collectives de travail prévoient une telle obligation; dans le cas contraire, l'employeur est contraint de ne verser un salaire que selon la durée du contrat de travail dont les limites sont fixées par une échelle dite de «Berne»: 1ère année: 3 semaines payées; 2ème année: 1 mois; 3ème et 4ème années, 2 mois....

Concernant la **maternité**, il n'existe hélas pas d'assurance spécifique et la grossesse est considérée comme ...une maladie! Le fait que, selon le code des obligations, l'employeur ne puisse pas licencier la femme enceinte ne signifie pas que cette dernière ait, en cas de maladie....durant la grossesse, un salaire assuré au-delà de «l'échelle de Berne»!

*Pour les situations de longue durée*, il s'agit des rentes versées par l'assurance invalidité fédérale (AI), l'assurance accidents et l'assurance découlant de la LPP — Loi sur la prévoyance professionnelle, 2ème pilier.

Au-delà des carences souvent décrites en matière de sécurité sociale, le système suisse est très complexe — et l'assuré s'y perd! — dans la mesure où il est fait d'une succession d'assurances sociales versant des prestations différentes et selon des critères contradic-

toires (par exemple la notion d'invalidité diffère d'un système d'assurance à l'autre!).

Beaucoup de choses seraient donc à améliorer, à changer, mais dans l'immédiat il importerait:

- qu'une meilleure information soit faite auprès des assurés;
- que, compte tenu de la présence de nombreux travailleurs étrangers en Suisse, une coordination se mette en place avec les systèmes d'assurances des pays d'origine;
- qu'une assurance perte de gain pour maladie soit généralisée, y compris pour les non-salariés;
- et qu'une assurance maternité voie enfin le jour.



*Combien de bébés verront-ils encore le jour avant l'assurance maternité?*

### Salaires, précarité et flexibilité de l'emploi

Intervenants:

Aldo Messina, secrétaire syndical au SIT

Jacques Schneider, avocat

En amont des différents statuts et formes d'emplois précaires, il faut se rappeler que l'ensemble des travailleurs constitue, en Suisse, un groupe extrêmement fragile: la législation, à quelques exceptions près, ne prévoit aucune protection contre les licenciements, notamment collectifs et économiques.

Le monde du travail offre encore une image mythique: une vie de travail où les secousses, les changements

d'emplois et de profession sont rares, voire exceptionnels. On croit souvent à une Genève de pointe, où se conjuguent haute technologie et travail qualifié. Dans la réalité, il n'en est rien. Les secteurs moteurs de l'économie genevoise (banques, multinationales de service, commerce...) connaissent une forte croissance d'emplois non qualifiés, peu stables. Genève n'évolue pas vers une société plus harmonieuse, homogène, mais au contraire vers une société à plusieurs vitesses allant du qualifié — stable — bien rémunéré et bien protégé au niveau des assurances...au travailleur non qualifié — précaire — mal payé — sans protection sociale...

Autre caractéristique de ce développement, la séparation entre évolution économique et évolution socio-démographique. Un exemple: entre 1975 et 1985, la population résidente a augmenté de 20.000 personnes alors que le nombre d'emplois a doublé (40.000

unités); cela est moins dû à l'augmentation du taux d'activité parmi les résidents qu'au fait que notre société importe des travailleurs et exporte les charges sociales.

La moitié des 120.000 travailleurs étrangers ont un statut structurellement précaire, le renouvellement de leur permis de séjour ou de leur autorisation de travail étant étroitement lié à la conjoncture. Ce sont les saisonniers, les requérants d'asile, les frontaliers, les internationaux... sans compter les milliers de clandestins.

Cette précarité dans un canton riche tel que celui de Genève démontre un manque de perspectives et de conviction de la part des décideurs. Le long terme est négligé quant à une réelle politique de formation professionnelle, d'intégration et d'homogénéisation de toutes les composantes du monde du travail. La manière dont on fait appel aux immigrés, aux femmes, aux nouvelles formes de travail partiel, temporaire... signifie fondamentalement que l'on a une vision étroite, fondée sur une accumulation de biens à court terme! La tendance est à l'élargissement de la précarité qui se met à gagner les catégories stables.

C'est de cette manière qu'il faut lire l'accentuation des formes de travail atypique et flexible qui pénètrent aujourd'hui toutes les entreprises.

La grande majorité des travailleurs n'a d'autre choix que de subir mais force est de reconnaître que la vague déferlante des agences de travail intérimaires et temporaires, par exemple, s'explique par le fait que nombre de jeunes sont attirés par les possibilités de travail «libre»..., liberté qu'ils paieront hélas un beau jour!

Dès lors, il importe de suivre de près la révision, déjà contestée, de la loi fédérale sur le travail, ainsi que le projet de loi sur le service de l'emploi et la location de services ayant trait au travail temporaire. Des mesures doivent être prises en vue d'accroître la protection des salariés et d'augmenter les «bas salaires»; il en va de l'avenir de Genève.



INTERFOTO

«Travail non qualifié, précaire, mal payé...»



## Formation, orientation et accès aux professions

Intervenants:

Yves Perrin, directeur du Service d'orientation scolaire et professionnelle  
Marinette Payot, permanente au Centre F-information et conseillère en gestion de carrière

*La formation initiale* détermine nettement plusieurs aspects de la vie sociale et professionnelle des personnes. Et les handicaps qui peuvent apparaître au niveau du travail sont déjà contenus en germe dans la manière dont a été vécue la scolarité de base et dont les premières décisions d'orientation ont été prises.

Les inégalités fondées sur l'origine sociale et sur le sexe n'ont pas été «gommées» par la démocratisation des études.



Photo CIRIC

«Formation initiale déterminante pour la vie sociale et professionnelle»

En ce qui concerne la formation professionnelle: malgré l'augmentation du pourcentage des filles suivant une formation (en 77, 47% des filles contre 71% de garçons, en 87, 66% des filles contre 78% des garçons), les premières ont des choix beaucoup plus restreints que leurs condisciples. 92% des filles suivant une formation attestée par un CFC se retrouvent dans 9 professions, la moitié d'entre elles travaillant comme employées de commerce et vendeuses; 14 formations professionnelles sont exclusivement féminines, mais 99 sont exclusivement masculines!

«Les femmes, particulièrement touchées par la précarité-pauvreté liée à la formation et à l'emploi»

Même constat d'inégalité en ce qui concerne les étrangers puisque, entre 16 et 19 ans, seuls 56% suivent une formation régulière contre 75% pour les Suisses.

Au terme des études universitaires on fait le constat suivant: les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à se trouver au chômage après leur diplôme; elles sont trois fois plus nombreuses à occuper des emplois non conformes à leur formation et ont très souvent des emplois provisoires et moins bien rémunérés, etc...

### *Les femmes et le travail précaire*

Contrairement aux idées reçues, le pourcentage des femmes «actives» (travail rémunéré) est quasiment stable: 32,1% en 1970; 36,2% en 1980. 45% d'entre elles — contre 15% pour les hommes — exercent une profession sans qualification. L'évolution, par contre, porte sur le «temps partiel» (qui touche 4/5èmes des femmes) et l'augmentation globale du travail «au noir»!

Les femmes sont particulièrement touchées par la précarité-pauvreté liée à la formation et à l'emploi. Dans ce sens, la question de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle est donc un des moyens de lutte contre cette précarité. Les familles monoparentales sont en augmentation (11% des ménages en Suisse) et le chef de famille est une femme dans 4/5èmes des cas! Certains salaires ne permettent pas de vivre «correctement». Une enquête de la Fédération romande des consommatrices (voir plus loin) donne comme revenu nécessaire la somme de Fr. 6.077.— par



INTERFOTO

mois pour une famille de 4 personnes (et encore n'a-t-elle pas trouvé de logement dont le loyer lui soit accessible!). Rajoutons enfin le fait bien connu que les salaires des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes: moins 30% en Suisse; moins 23% à Genève!

La formation continue pourrait représenter une parade efficace pour combattre les inégalités et la précarité dénoncées ci-dessus. Or il n'en est rien et son usage, au contraire, renforce certaines inégalités. Problème majeur: le manque de moyens pour vivre pendant les formations continues et les recyclages. Les indemnités offertes aux adultes sont insuffisantes et devraient être réétudiées. La loi sur l'encouragement aux études (LEE) adoptée par le Grand Conseil fin 89 — suite aux revendications des associations féminines — présente des modifications avantageuses: abolition de la limite d'âge supérieure pour l'obtention de bourses d'études, majoration du montant de celles-ci. Hélas! restrictions budgétaires obligent, le Conseil d'Etat a cru bon de repousser l'entrée en vigueur de cette loi prévue initialement pour septembre de cette année!

Les participants au colloque ont pris parti dans ce débat en adressant une lettre aux autorités afin qu'elles reviennent sur leur décision.

## LES DÉPENSES

### Possibilités d'accès aux loisirs, à la culture

Intervenants:

Arnold Christen, secrétaire national d'ATD quart monde

Monique Sottas, membre du Mouvement populaire des familles

Gisèle Ouevray, Fédération des centres de loisirs

La connaissance du vécu quotidien et de la culture des milieux populaires et défavorisés peut être le point de départ de beaucoup de changements, car «les pauvres ont quelque chose à nous



Photo Jean-Pierre Landenberg

«Acquérir un bagage culturel en vue d'une meilleure insertion dans la société»

apprendre» dira l'un des intervenants. Le partage du savoir permet un apport à la culture de toutes et de tous; ce partage fait accéder les gens pauvres ou en situation de précarité au rang de partenaires.

Encore faut-il qu'il y ait des lieux, des moyens, pour favoriser un tel partage, afin que la culture devienne un instrument d'échange entre individus de milieux différents, et pour éviter, grâce au brassage interculturel, que ne se constituent des ghettos! Encore faut-il que les gens de milieux défavorisés, ou différents, puissent acquérir un bagage culturel en vue d'une meilleure insertion dans la société et dans le monde du travail. Les centres de loisirs et les équipements de quartier peuvent constituer de tels instruments d'échanges et jouer un rôle de promotion collective.

Ces lieux de quartier étant rattachés à la fonction publique, ils devraient favoriser encore plus qu'aujourd'hui l'accès à des activités de loisirs gratuites ou à prix réduits. Une liste devrait en être publiée régulièrement.

Les expériences de rapprochement — à l'appui de rencontres et de loisirs inter-âges et inter-culturels — devraient être encouragées. Enfin, les modes de paiement des prestations devraient être diversifiés: outre les tarifs forfaitaires ou fixés en proportion du revenu familial, ne pourrait-on pas envisager un système de paiement «à la fourchette», avec indication du coût moyen? Cette façon de faire éviterait aux familles modestes

d'avoir à entreprendre des démarches compliquées et humiliantes pour obtenir des réductions ou des arrangements!

Les participants proposent enfin qu'une démarche soit entreprise auprès du Département de l'instruction publique afin que celui-ci organise des cours et des séminaires à l'adresse des enseignants, portant sur les différences culturelles et interculturelles et sur la spécificité des pratiques quotidiennes des familles du milieu populaire.

## Logement social et protection des locataires

Intervenants:

Pierre-Alain Champod, assistant social  
David Lachat, secrétaire du Rassemblement pour une politique sociale du logement

Le droit au logement ne figure pas formellement dans la constitution fédérale, mais la législation genevoise mentionne que l'Etat doit prendre des mesures en vue de garantir à chacun(e) un logement décent.

Ces mesures étatiques sont de trois ordres:

- «Contrôle» des zones de développement, l'Etat pouvant limiter le bénéfice des transactions et le prix du terrain.
- «Aide à la pierre». Les lois HLM permettent à l'Etat de subventionner les constructions sur une période déterminée.
- «Aide à la personne». Une allocation est versée aux locataires devant fournir un taux d'effort trop grand pour

payer leur loyer: dès 1992 pour les HLM et dès cette année pour les loyers libres.

Malgré les subventionnements et aides de toutes sortes, le coût du logement reste trop élevé (les HLM deviennent inaccessibles aux «bas salaires») et une initiative demandant la construction de 3.000 logements HBM (bon marché) est sur le point d'être lancée. A son origine on trouve des travailleurs sociaux.

*La protection des locataires*, quant à elle, est en voie d'amélioration, un nouveau droit de bail étant entré en vigueur en juillet 1990. Ces améliorations concernent l'entretien de la chose louée, la possibilité d'annulation d'un congé dans certains cas abusifs, la détermination du loyer et la possibilité de sous-louer.

Les loyers sont en perpétuelle augmentation de par les hausses que connaît le taux hypothécaire. Les milieux de défense des locataires demandent aux autorités une surveillance accrue de celui-ci et aspirent à un moratoire d'une durée de 2 ans. Ils demandent également un nouveau système de calcul basé sur une moyenne des hausses et baisses du taux. Les fonds de prévoyance (2ème pilier) devraient être autorisés à investir à un taux plus bas que le taux officiel.

Enfin, le maintien de logements vides à des fins spéculatives devrait être combattu de façon plus vigoureuse par l'Etat. Une initiative a été lancée récemment pour appuyer cette exigence.

Les participants ont proposé que les organisateurs du colloque interpellent les autorités de la Ville de Genève en ce qui concerne l'accès aux logements pour les habitants d'origine étrangère.

## Santé, caisse maladie, coût et discrimination

Intervenants:

Béatrice Despland, juriste  
Roger Charbonney, responsable de la commission «sida et emploi» de l'Aide suisse contre le sida  
Andréas Saurer, médecin



INTERFOTO

*«Malgré subventionnements et aides, le coût du logement reste trop élevé»*

### *Le coût de la santé*

Le contrôle de l'évolution du coût de la santé est une opération délicate et rendue difficile par le système «confédéral» des politiques sanitaires.

Le médecin est certainement le premier responsable de l'augmentation des coûts, car il est le décideur des traitements envisagés. En outre, à l'accroissement du nombre de médecins correspond une augmentation de la consommation médicale.

Des mesures devraient être prises au niveau des *tarifs* par l'adoption d'un système de facturation selon le temps passé en consultation et non selon l'acte, et par la création de lieux de travail communs pour intervenants médicaux et sociaux.

Cela dit, s'il est vrai que les coûts de la santé ont effectivement augmenté, il en est de même pour la consommation en matière de soins. Mais ce qui est le plus frappant, c'est le désinvestissement très marqué des pouvoirs publics fédéraux et cantonaux quant au paiement de ces soins. Depuis plusieurs années, on assiste à un constant déplacement de la charge financière des pouvoirs publics vers les assurances, lesquelles sont amenées à opérer les multiples augmentations des cotisations dont sont victimes tous les assurés. Par exemple, ces cotisations ont passé de Fr. 450. — à Fr. 1.250. — en moyenne, par année, de 1975 à 1986, alors que durant cette même période la hausse du coût de la vie a été de 40%.

Depuis plusieurs années également, on observe une lente dégradation de la politique des assurances maladie.

### *Assurance maladie et «réserve»*

Outre les problèmes de financement, le principe même de solidarité et de répartition sur lequel est fondée la loi fédérale est en danger. Certains signes sont préoccupants: la pratique de réserve avait à l'origine pour fonction d'encourager les gens à s'assurer avant qu'ils ne tombent malades. Cette notion, quasi tombée en désuétude (car maintenant tout le monde s'affilie à une assurance),



Photo CIRIC

*«Autre problème de précarisation: la couverture des hospitalisations de longue durée»*

s'étend désormais aux «personnes à risques». La pratique franchement discriminatoire des caisses maladie est apparue au grand jour avec le développement du sida et avec le cas de personnes en bonne santé clinique mais présentant une sérologie HIV positive.

La pratique des réserves, compte tenu des coûts actuels de la santé, pose de graves difficultés financières pour ceux qui en sont l'objet. Autre problème de précarisation: celui de la couverture des hospitalisations de longue durée, de plus de 720 jours, puisque tel est le délai fixé par la loi. Ces cas sont toujours plus nombreux en ce qui concerne les personnes âgées. Relevons qu'à Genève la couverture reprend un an après l'épuisement des 720 jours, ce qui n'est même pas le cas dans d'autres cantons.

Face à de telles situations, des réformes deviennent urgentes. Il s'agirait notamment d'imposer une affiliation obligatoire, d'éviter les assurances spécifiques à une classe d'âge, de proposer une cotisation identique pour les femmes et les hommes, de renforcer la solidarité entre pauvres et riches (aujourd'hui, même cotisation quel que soit le revenu) d'une part, et celle entre malades et bien portants (notion existant sur le papier mais en train de s'effriter avec les assurances «bonus»), d'autre part.

L'initiative du parti socialiste suisse, celle de la fédération des caisses maladie et les travaux de la commission fédérale portant sur la révision de la loi fédérale sont autant d'échéances importan-

tes au niveau suisse. Quant au niveau cantonal, le peuple aura à se prononcer sur l'amélioration des soins à domicile.

## Le coût de l'enfant

Intervenants:

Jeannette Bossy, Fédération romande des consommatrices

Roland Rietschin, responsable du secteur économie au Service cantonal de statistique

Germain Bouverat, chef de la Centrale pour les questions familiales, Berne

Pour répondre aux questions: «combien coûte un enfant» ou «de quel montant doit-on augmenter le revenu d'un ménage, lorsqu'un enfant naît, pour conserver le niveau de vie antérieur?», il existe deux méthodes de recherche: la «*méthode budgétaire*» et le recours à la «*théorie du consommateur et aux données statistiques sur la consommation des ménages*», afin d'établir des courbes de consommation dont on peut tirer ce qu'on appelle des échelles d'équivalence de revenu.

Dans tous les cas, dans le coût d'un enfant, il faut tenir compte de nombreux facteurs tels que:

- la fiscalité: les impôts, fondés sur la capacité contributive, ont un effet redistributif entre riches et pauvres, entre ceux qui ont des charges de famille et ceux qui n'en ont pas,
- les assurances sociales, les allocations familiales et leur montant,
- les prestations en nature: l'instruction publique (presque) gratuite, les logements, la santé, les crèches et jardins d'enfants subventionnés...



Photo CIRIC

«Le coût standard d'un enfant n'existe pas»

- les biens et les services plus ou moins consommés selon l'âge de l'enfant.

Le «coût standard» d'un enfant n'existe donc pas: il dépendra notamment du lieu de résidence (milieu urbain-rural), de l'âge, de l'activité des parents, du milieu social, du mode de vie, de la catégorie socio-professionnelle des parents, de leurs aspirations et projets. Enfin, si la mère travaille (activité salariée), il y aura augmentation du revenu, mais également augmentation des dépenses.

Dans la «*méthode budgétaire*», il s'agit de parcourir un à un les postes du budget familial et de voir dans quel domaine la présence d'un enfant peut augmenter les charges.

La Fédération romande des consommatrices a mené une enquête en 1989 — publiée dans «*J'achète mieux*» 181/1990 — sur la base d'une famille fictive de 2 adultes et de 2 enfants (garçon de 14 ans et fille de 11 ans), avec éléments de comparaison pour tous les chefs-lieux des cantons romands.

Du point de vue du coût de la vie, Genève vient nettement en tête, et Bienne en queue, avec Fr. 1.000.- par mois de différence entre ces deux villes! (voir tableau en couverture). Sur la base de tous les postes détaillés du budget ménage, le coût des deux enfants représente un montant mensuel de Fr. 826,85 pour la fille et de Fr. 869,85 pour le garçon.

Les travaux qui ont recours à la «*théorie du consommateur et aux données statistiques sur la consommation des ménages*» veulent répondre quant à eux à la question: si un couple sans enfant a un revenu de 100 unités monétaires, à quel niveau fixer celui d'un couple avec 1, 2, 3 enfants ou plus, d'une personne seule et d'une personne seule avec 1, 2, 3 enfants ou plus, pour que ceux-ci bénéficient du même niveau de vie?

Pour conclure, on peut affirmer que la politique familiale — les allocations et la fiscalité — ne compense pas, et de loin, les charges liées à un enfant. La situation suisse en matière de politique familiale est à la fois marquée par l'immobilisme et par des initiatives que prennent certains cantons. ■

# Action sociale et information statistique

Dominique Frei \*

*Sous le titre d'Année sociale en chiffres, ce numéro d'Expression présente une vaste collection de données statistiques qui pourront, à première lecture, dérouter ou intriguer le lecteur. Leur valeur et leur impact ne sont pourtant pas négligeables pour toute personne s'intéressant à la réalité sociale et à sa mouvance. A plus forte raison un tel ensemble de données devrait-il intéresser le travailleur social en lui permettant une appréciation plus globale du domaine dans lequel il travaille. Par ailleurs, une statistique de l'action sociale est non seulement utile pour élaborer, suivre et évaluer les mesures politiques, comprendre les mécanismes et le fonctionnement des institutions et mesurer l'impact des actions entreprises, mais aussi pour favoriser la discussion, la concertation entre les diverses parties concernées et informer la collectivité dans son ensemble.*

## La magie du chiffre

Le lecteur de statistiques doit éviter deux écueils: l'un, la magie du chiffre qui amène à considérer un chiffre sans valeur comme vrai, à le sacraliser parce qu'il revêt la rigueur mystérieuse de la mathématique; l'autre, le mépris du chiffre qui le rejette comme une arme réductrice aux mains des technocrates et fait du résultat statistique un instrument privilégié de manipulation de l'opinion, qui, de plus, est généralement biaisé ou erroné.

\* Directeur adjoint du Service cantonal de statistique.

Ces deux attitudes ont pour fondement commun une absence de connaissance et de maîtrise des méthodes et conventions utilisées pour produire des informations statistiques, qui entravent les possibilités d'interprétation, de critique, voire de bon usage des statistiques, ce qui interpelle le statisticien. Une seconde cause commune de ces attitudes réside dans le développement récent de la statistique en tant que service public (l'information statistique constituant un bien collectif au même titre que l'infrastructure routière, le service du feu ou l'instruction publique) alors que, pendant de nombreux siècles, les recensements ont servi, avant tout, à des fins militaires et fiscales et à l'usage exclusif du pouvoir.

Le lecteur qui navigue entre ces deux écueils reconnaîtra dans les données statistiques l'une des principales sources de connaissance des phénomènes collectifs, un des fondements de l'analyse des faits de société, une aide à la prise de décision, un instrument d'orientation de l'action qui permet de mesurer l'importance réelle des phénomènes au contraire d'une approche purement qualitative. Dans le fonctionnement complexe des sociétés modernes, l'information joue un rôle capital et croissant. Dans nombre de pays, c'est aussi le cas de la statistique, qui est la partie quantitative de l'information.

Certaines données statistiques étonneront le lecteur; d'autres le rassureront, quelques unes contrediront ses idées reçues; comme dans un dialogue, les

silences statistiques apparaîtront significatifs, sinon lourds de sens; d'apparentes contradictions entre des résultats surgiront; l'impossibilité d'opérer certaines synthèses faute de comparabilité ou de cohérence des données agacera, la présence de chiffres isolés suscitera un doute justifié sur leur sphère de validité. Ainsi, le lecteur aura non seulement amélioré sa connaissance des faits sociaux mais aura aussi mieux compris la réalité statistique «sociale».

### **Utilité et limites de l'information statistique**

L'information statistique est indispensable à l'Etat, aux divers acteurs sociaux et, en démocratie, à la collectivité dans son ensemble pour éclairer les décisions, guider les actions et contrôler les effets de leur exécution, tant en raison de la complexité de l'organisation sociale que de l'interdépendance des phénomènes.

A Genève, comme en Suisse et dans la plupart des pays, la statistique publique a une approche thématique de la réalité sociale. Elle couvre actuellement 25 domaines distincts. Le «social» n'en constitue pas un, étant à la fois trop large et trop divers<sup>1</sup>. Il est en effet imbriqué dans de nombreux domaines de la statistique publique, en particulier: population, emploi et vie active, santé, enseignement et formation, construction et logement, salaires, revenus et prestations sociales, consommation des ménages, finances publiques. Si l'on considère la statistique comme un moyen de connaissance, utile tant à l'action qu'à l'analyse, il convient de parler de *statistiques de l'action sociale* de préférence aux «statistiques sociales».

Pour l'action sociale, comme pour bien d'autres questions, le système statistique suisse présente (encore) de nombreuses lacunes. Parmi les causes de cet

état de fait, citons: un goût modéré pour la transparence qui a une origine tant culturelle qu'économique (l'information statistique constitue l'un des principaux instruments de la transparence sociale); un certain culte du pragmatisme qui permet de fonder des décisions sur des critères qui ne mettent pas la priorité sur une connaissance approfondie de la réalité; la petitesse des collectivités concernées pour lesquelles les processus de connaissance, d'action et de contrôle des politiques suivies peuvent utiliser d'autres voies que la quantification des phénomènes qu'opère la statistique.

### **Analyse de la précarité: un fil conducteur pour une approche statistique**

Dans la plupart des pays industrialisés, on constate un renforcement de la précarité et un accroissement de la pauvreté simultanément à l'augmentation du bien-être général. Ce phénomène interpellé largement, y compris les statisticiens. A partir de cet exemple, on peut opérer une coupe transversale dans les divers domaines de la statistique publique et appréhender les difficultés de l'observation statistique ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour son développement. Dans nos sociétés, il serait arbitraire de ne parler de la pauvreté qu'en termes absolus et monétaires (seuil de pauvreté fixé à un certain montant) notions qui, finalement, assimilent la «population pauvre» aux seules personnes bénéficiant de l'assistance publique. La pauvreté ne peut être saisie qu'en termes relatifs et aussi dans une optique dynamique, de façon à comprendre les itinéraires et processus suivis. Poussant plus loin la réflexion, on constate que la pauvreté a des dimensions multiples qui correspondent à des précarités (des insécurités, des manques d'autonomie) en matière économique (de revenu), culturelle, de formation, de santé. La persistance et/ou l'accumulation de ces facteurs déterminent un processus qui aboutit à la situation de pauvreté provisoire ou définitive. A noter

<sup>1</sup> Anciennement, en Suisse, une distinction était faite entre statistiques économiques et sociales, les premières s'intéressant aux conditions de production, les secondes portant sur les conditions de travail et de vie; les données économiques provenaient pour l'essentiel des entreprises, les données sociales étaient recueillies auprès des ménages.

que si la pauvreté n'est pas qu'une affaire de ressources monétaires (de revenu), elle est étroitement liée à la question de l'emploi, à la sphère du travail et à la manière dont on se situe face à ce dernier: qualification professionnelle, santé, âge, contraintes familiales, etc.

La précarité et la pauvreté frappent principalement certaines catégories de la population: personnes âgées et/ou handicapées, jeunes ayant des formations incomplètes, des emplois précaires ou étant victimes de la drogue, femmes devant s'occuper seules de leur famille, exclus du marché du travail, victimes de fortes dépendances à l'égard de la drogue ou de l'alcool. Heureusement limités en nombre, les risques de précarité et de pauvreté sont largement diffus dans notre société. De ce fait, l'étude de ces situations est particulièrement difficile, d'autant plus qu'il importe de tenir compte des situations proches ou limites et des risques avant qu'ils ne surviennent. *Autrement dit, l'analyse doit porter sur la population défavorisée ou pouvant le devenir.*

### Quels instruments utiliser?

Partant de l'hypothèse qu'une approche statistique est nécessaire pour mesurer, connaître, comprendre les situations de précarité et évaluer l'impact de la lutte contre celles-ci<sup>2</sup>, en complément d'analyses qualitatives, quels seraient les instruments à mettre en œuvre? Mais une objection fondamentale pourrait surgir car, dans le domaine social, on a généralement à faire à des groupes de personnes (des «populations») ou à des phénomènes relativement peu nombreux, alors que la statistique n'a de sens que pour l'étude de populations ou d'ensembles importants. Cette objection tombe puisqu'il importe souvent soit de saisir des situations en termes relatifs, c'est-à-dire de situer un groupe dans son ensemble d'origine ou dans la

population totale, soit de construire, de découvrir des sous-populations consistantes à partir de cas ou de phénomènes particuliers.

L'investigation statistique utilise deux sources principales d'information: *les enquêtes*, qui sont des procédures explicites de collecte des données (recensements, sondages); *l'exploitation de données administratives* où sont mis en forme des éléments préexistants obtenus à des fins non statistiques. Les enquêtes permettent de recueillir des informations directement utiles aux statisticiens (plus exactement aux utilisateurs des statistiques), mais elles sont généralement coûteuses et constituent une charge — de moins en moins bien acceptée — pour les personnes interrogées. Facilité par l'informatique, le traitement à des fins statistiques de données administratives constitue une solution séduisante mais limitée par le fait que ces dernières répondent avant tout aux besoins des administrations qui les gèrent, de sorte que leur «détournement à d'autres fins» aboutit souvent à la mise en évidence de lacunes ou de limites qui les rendent inutilisables pour les exigences de la statistique, alors que ces faiblesses n'entravent en rien leur utilisation administrative courante. En outre, les définitions utilisées à des fins administratives ne sont pas toujours adaptées aux besoins et doivent être transcrites dans des cadres adéquats. Enfin, les données administratives sont souvent très spécialisées et couvrent un champ limité, de sorte qu'il convient d'envisager la fusion ou l'appariement de plusieurs fichiers; de telles opérations présentent des difficultés tant à l'égard d'une protection absolue des données personnelles que d'un point de vue purement technique.

Pour une analyse statistique des situations de précarité/pauvreté choisies à titre d'exemple, trois principaux modes d'investigation peuvent être mis en évidence: l'exploitation des statistiques d'ensemble; le développement de statistiques fondées sur des données administratives ou de gestion; les enquêtes spécialisées et, généralement, ponctuelles.

<sup>2</sup> Très méthodique et tendant à l'exhaustivité, l'approche statistique s'oppose aux généralisations tirées de cas particuliers. Cette caractéristique de la démarche statistique peut plaire ou non.



## Exploiter les données statistiques générales

Le recours à des données générales permet d'identifier socialement les groupes de population qui présentent des risques particuliers de précarité. Un recensement périodique de la population, tel que celui qui sera réalisé en décembre prochain dans toute la Suisse, reste l'outil le plus adéquat pour connaître de façon complète, comparable et simultanée, les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population résidente. Au contraire des sondages, son exhaustivité permet notamment l'approche de groupes particuliers et peu nombreux de la population. Ceux-ci peuvent être étudiés pour eux-mêmes, relativement à l'ensemble des habitants d'une région ou comparativement à d'autres groupes et à d'autres régions. Pour l'étude de la pauvreté, le risque existe cependant que les personnes concernées «échappent» au recensement pour diverses raisons.

Une deuxième source d'information d'ensemble est formée potentiellement par l'exploitation des déclarations fiscales qui permettrait, en raison de la périodicité de la taxation, d'appréhender de façon dynamique la situation économique et financière de la population, en relation avec quelques caractéristiques socio-démographiques. Toutefois, pour l'étude de la pauvreté de telles données présentent des lacunes pour tous les cas qui se situent en dessous du minimum imposable (9.000 francs à Genève).

Ces deux types de statistiques, indiqués à titre d'exemples, permettent des lectures multiples, sociales et sociologiques en particulier. Tendantes à l'exhaustivité, elles permettent également de procéder au cadrage d'autres données plus limitées, sont utiles comme pivots, points d'ancrage et de calage d'autres séries, et servent à la mise en perspective de données partielles.

## Exploiter les sources administratives

Une autre source capitale d'information est formée par l'ensemble des données qui correspondent à l'activité des ser-

vices sociaux et administratifs, et porte notamment sur leurs usagers et les bénéficiaires d'aide ou d'appuis. Leur exploitation statistique doit être conçue comme une double valorisation: celle de données recueillies à des fins administratives dans le cadre de la gestion des services; celle d'observations faites par les divers intervenants de l'action sociale, en particulier les travailleurs sociaux, dans le cadre de leur activité. En effet, pour construire un système d'information statistique il importe d'associer étroitement les divers partenaires, d'autant plus lorsque ceux-ci sont à la fois fournisseurs et utilisateurs de données.

La valorisation des données administratives à des fins statistiques ne présente pas de dangers particuliers pour la protection de la personnalité des usagers car, en matière statistique, les données individuelles (toujours «anonymisées») n'importent jamais pour elles-mêmes. Outre leur intérêt pour une compréhension générale des phénomènes, leur exploitation statistique peut constituer également un instrument utile pour la gestion et l'orientation des institutions concernées.

Les intervenants et les institutions étant nombreux dans le domaine social, il est prioritaire d'assurer une cohérence, une comparabilité dans la production d'informations statistiques dont ils seraient la source. Dans cet effort de coordination, l'appui et les conseils des statisticiens sont décisifs dès la préparation des projets. Mais il est clair que l'exploitation statistique des données administratives revient à l'institution qui en est propriétaire et en assure la maîtrise.

## Réaliser des enquêtes spécialisées

Les enquêtes particulières ou partielles constituent un autre vaste ensemble de données. Mais il importe que de telles investigations, souvent limitées dans le temps, ne restent ni isolées entre elles, ni sans lien avec des statistiques de portée plus générale. A titre d'exemples, citons des enquêtes auprès de certains usagers

Suite page 33 ►

# L'année sociale en chiffres: Genève 1989

Bridget Dommen

Expression inaugure cette nouvelle rubrique statistique dans le double but de fournir à ceux concernés par le social des éléments permettant d'évaluer **quantitativement** l'action sociale et de suivre l'**évolution** de celle-ci d'année en année.

Les tableaux présentés ici — fruit d'une collaboration entre le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, le Service cantonal de statistique et l'Hospice général — concernent le canton de Genève. Comme critère de sélection, nous avons retenu des indicateurs pertinents au domaine social, en nous référant à la nomenclature de l'Hospice général\*.

Des lacunes seront toutefois décelables. Elles sont le reflet de la difficulté d'obtenir une statistique complète dans des secteurs où l'action est dispersée entre plusieurs organismes dont les chiffres ne sont pas toujours comparables ou existants, et de la pauvreté de la statistique qui caractérise la Suisse en général et le social en particulier.

Certains regretteront peut-être que nous ne proposons ni analyse des tableaux, ni présentation en pourcentage des chiffres bruts. Nous nous en sommes abstenus volontairement, notre intention n'étant pas d'**interpréter** les statistiques, mais plutôt de les **rendre accessibles** à tous ceux qui souhaitent en disposer pour étayer une réflexion, un projet, une intervention. Il s'agit dans notre esprit d'un «kit do-it-yourself», que chacun utilisera à sa guise et selon ses propres besoins.

---

\* voir p. 18.

# INDEXATION

## 0. SECURITE SOCIALE

- AVS
- Assurance invalidité
- Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides
- Assurance maladie
- Assistance publique à domicile
- Assistance médicale
- Aide financière de la Ville de Genève

## 1. ENVIRONNEMENT SOCIAL

- Mouvement de la population
- Population résidente selon le sexe et le groupe d'âge
- Niveau de vie
- Dépenses médico-sociales de l'Etat
- Dépenses médico-sociales des communes
- Subventions versées aux institutions sociales privées
- Logement
- Office du logement social

## 2. ENFANCE/JEUNESSE

- Institutions de la petite enfance
- Education
- Tribunal de la jeunesse

## 3. FAMILLE

- Couple et famille
- Ménages privés selon le nombre de personnes
- Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires
- Allocations d'études
- Tutelles, curatelles

## 4. VIEILLESSE

- Population résidente âgée selon le groupe d'âge
- Population âgée selon l'état matrimonial et le sexe
- Hébergement en pension
- Logement avec encadrement médico-social
- Aide à domicile
- Clubs d'aînés

## 5. SANTE

- Médecins, médecins-dentistes et pharmacies
- Décès
- Hôpitaux
- Cliniques privées
- Sida

## 6. HANDICAP

- Assurance invalidité
- Ateliers protégés

## 7. TRAVAIL

- Personnes occupées selon le sexe et le temps de travail
- Offres d'emploi et chômeurs
- Chômage
- Prestations cantonales en faveur des chômeurs
- Accidents et maladies professionnels et non professionnels
- Juridiction des prud'hommes

## 8. EXCLUSION / INTEGRATION

- Alcoolisme
- Toxicomanie
- Viol, attentats à la pudeur
- Condamnations prononcées en vertu du code pénal
- Détenus à la prison selon le sexe, l'origine et l'âge
- Semi-liberté et sortie de prison

## 9. ETRANGERS

- Population résidente étrangère selon la nationalité
- Main-d'œuvre étrangère selon le type de permis
- Etrangers occupés dans les organisations internationales
- Requérants d'asile
- Réfugiés résidant dans le canton selon la nationalité

Certains chiffres sont extraits de tableaux plus étoffés figurant dans:

- L'Annuaire statistique du canton de Genève, publié annuellement par le Service cantonal de statistique.
- L'Annuaire suisse de statistique, publié annuellement par l'Office fédéral de la statistique.

## O. SECURITE SOCIALE

### AVS (rentes ordinaires et extraordinaires)

Chiffres du mois de mars	1987	1988	1989
Nombre de rentes			
- de vieillesse et complémentaires	44 079	44 538	44 849
- de survivants	4 379	4 320	4 223
Nombre d'allocations pour impotents	530	599	664
<b>Total</b>	<b>48 988</b>	<b>49 457</b>	<b>49 736</b>
Montants versés (milliers de francs)			
Rentes de vieillesse et complémentaires	57 137	60 322	60 921
Rentes de survivants	3 427	3 503	3 446
Allocations pour impotents	271	323	360
<b>Total</b>	<b>60 835</b>	<b>64 148</b>	<b>64 727</b>

Source : Office fédéral des assurances sociales

### Assurance-invalidité (rentes ordinaires et extraordinaires)

Chiffres du mois de mars	1987	1988	1989
Nombre de rentes	9 121	9 620	10 113
Nombre d'allocations pour impotents	476	503	555
<b>Total</b>	<b>9 597</b>	<b>10 123</b>	<b>10 668</b>
Montants versés (milliers de francs)			
Rentes	6 839	7 518	7 900
Allocations pour impotents	168	183	205
<b>Total</b>	<b>7 007</b>	<b>7 701</b>	<b>8 105</b>

Source : Office fédéral des assurances sociales

### Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides (prestations complémentaires et allocations cantonales)

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>12 612</b>	<b>13 413</b>	<b>14 756</b>
Personnes âgées	10 230	10 994	11 835
Veuves <sup>1</sup> , orphelins	193	218	267
Invalides	2 189	2 201	2 654
<b>Allocations (milliers de francs)</b>	<b>128 447</b>	<b>124 862</b>	<b>177 432</b>
Personnes âgées	101 564	97 949	133 131
Veuves <sup>1</sup> , orphelins	1 457	1 288	2 221
Invalides	25 426	25 625	42 080
Nouvelles demandes	1 855	1 601	1 827

<sup>1</sup> Veuves et leurs enfants

Source : Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides

### Assurance-maladie

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Assurés subventionnés		39 498	41 354
Subventions en faveur des assurés (milliers de francs)		20 071	17 445
Subventions acquises aux caisses maladie (milliers de francs)		48 606	51 202

Source : Service d'assurance maladie (Genève)

## Assistance publique à domicile

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Personnes<sup>1</sup> secourues</b>	<b>5 774</b>	<b>6 073</b>	<b>6 403</b>
Suisses	2 770	2 763	2 604
Etrangers <sup>2</sup>	1 734	1 707	1 582
Requérants d'asile <sup>3</sup>	1 270	1 603	2 217
<b>Secours bruts versés (milliers de francs)</b>	<b>42 694</b>	<b>42 802</b>	<b>43 192</b>
Suisses	19 700	19 891	17 188
Etrangers <sup>2</sup>	11 560	13 040	12 573
Requérants d'asile <sup>3</sup>	11 434	9 871	13 431
Frais remboursés	23 925	23 488	28 511
Secours nets	18 769	19 314	14 681

<sup>1</sup> Personnes ou familles  
<sup>2</sup> Y compris les réfugiés statutaires

<sup>3</sup> *En 1989, 2 217 personnes*

Source : Hospice général

## Assistance médicale

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Personnes assistées<sup>1</sup></b>		<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Personnes âgées et handicapées placées		1 800	1 800
Personnes assistées à domicile		6 200	6 200
<b>Dépenses (millions de francs)</b>	<b>131,1</b>	<b>131,4</b>	<b>144,0</b>
Placements de personnes âgées en établissement	82,6	93,2	107,4
Hospitalisations à Genève	34,5	23,4	20,7
Autres dépenses	13,9	14,8	15,9
Encaissements et récupération (millions de francs)	95,8	83,9	93,5
Avances nettes d'assistance (millions de francs)	35,3	47,5	51,5

<sup>1</sup> Chiffres approximatifs

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat

## Aide financière<sup>1</sup> de la Ville de Genève

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Nombre de bénéficiaires	3 887	4 799	5 196
Montants versés (milliers de francs)	5 579	6 591	8 548

<sup>1</sup> Prestations municipales et allocations sociales

Source : Service social de la Ville de Genève

## 1. ENVIRONNEMENT SOCIAL

### Mouvement de la population

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Accroissement naturel	705	1 020	1 075
Immigrés au canton	27 160	27 803	28 494
Emigrés du canton	26 521	27 269	28 245
Population en fin d'année	376 933	378 487	379 811

Source : Service cantonal de statistique

### Population résidente selon le sexe et le groupe d'âge

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Population totale</b> (au 31 décembre)	<b>376 933</b>	<b>378 487</b>	<b>379 811</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes	179 024	180 174	180 915
Femmes	197 909	198 313	198 896
<b>Age</b>			
0-19 ans	80 152	80 106	80 251
20-64 ans	247 109	248 128	248 814
65 ans ou plus	49 672	50 253	50 746

Source : Service cantonal de statistique

### Niveau de vie

	1987	1988	1989
Taux d'inflation <sup>1</sup>	2,2	2,4	4,6
<b>Salaires (en francs)</b>			
Salaire horaire moyen des ouvriers	20,96	21,79	22,58
Salaire horaire moyen des ouvrières	15,99	17,06	17,49
Salaire mensuel moyen des employés	5 081	5 261	5 462
Salaire mensuel moyen des employées	3 923	4 078	4 271

*Salaires mensuels moyens bruts + commentaires sur salaire*

<sup>1</sup> Variation (déc à déc) de l'indice genevois des prix à la consommation

Sources : Service cantonal de statistique et OFIAMT

### Dépenses<sup>1</sup> médico-sociales de l'Etat (milliers de francs)

Chiffres annuels	1986	1987	1988
<b>Santé</b>			
Services généraux	33 565	37 012	35 239
Etablissements hospitaliers	462 991	483 023	531 147
<b>Prévoyance sociale</b>			
Assurances sociales	178 585	196 887	214 786
Assistance sociale	244 277	265 463	294 062
Logements à caractère social	60 062	55 873	55 263
Autres mesures sociales	20 703	23 404	22 169
<b>Total dépenses sociales</b>	<b>1 000 183</b>	<b>1 061 662</b>	<b>1 152 666</b>
En % de toutes les dépenses de l'Etat	35%	34%	35%
Dépenses médico-sociales par habitant (francs)	2681	2 826	3 052

<sup>1</sup> Nettes

Source : Administration fédérale de finances

## Dépenses<sup>1</sup> médico-sociales des communes (milliers de francs)

Chiffres annuels	1986	1987	1988
Santé	580	555	555
Assistance sociale	44 758	52 832	65 317
Logements à caractère social	46 154	56 138	63 129
Autres mesures sociales	4 292	4 417	4 909
<b>Total</b>	<b>95 784</b>	<b>113 942</b>	<b>133 910</b>
Ville de Genève	72 186	96 359	107 201
Autres communes	23 598	17 583	26 709
<b>Total</b>	<b>95 784</b>	<b>113 942</b>	<b>133 910</b>

<sup>1</sup> Nettes

Source : Administration fédérale de finances

## Subventions versées aux institutions sociales privées

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Montants versés (milliers de francs) par			
- le Dépt. de la prév. sociale et de la santé publique	31 795	36 887	39 658
- le Service social de la Ville de Genève	2 492	2 837	2 981
Nombre d'institutions subventionnées par			
- le Dépt. de la prév. sociale et de la santé publique	37	43	44
- le Service social de la Ville de Genève	105	105	112

Sources: Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, Ville de Genève

Logement	1987	1988	1989
Indice des loyers du mois de mai (mai 1977 = 100)	144,4	150,7	157,7
<b>Logements subventionnés (au 31 décembre)</b>	<b>31 314</b>	<b>29 616</b>	<b>27 875</b>
HBM	3 565	3 565	3 535
HLM	23 111	22 078	21 241
HCM	4 638	3 973	3 099
Logements subventionnés en % des logements existants	17,0	16,2	15,1
<b>Logements construits</b>	<b>1 666</b>	<b>2 097</b>	<b>1 965</b>
Par les pouvoirs publics	196	521	583
Avec l'aide des pouvoirs publics	477	496	513
Sans l'aide des pouvoirs publics	993	1 080	869
Logements vides (au 1er juin)	1 034	1 216	1 118
Cas soumis à la commission sociale de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers	55	126	106

Sources : Service cantonal de statistique, Rapport de gestion du Conseil d'Etat

Office du logement social	1987	1988	1989
Demandes <sup>1</sup> de logement	2 717	3 452	3 897
Demandes satisfaites	2 476	2 244	1 729
Demandes en attente (au 31 décembre)	5 493	7 812	6 990
<b>Allocations de logement</b>			
Bénéficiaires	925	1 004	1 268
	à 1 047	à 1 412	à 1 518
Versements (du 1er nov au 31 oct) (milliers de francs)	1 700	2 300	3 423

<sup>1</sup> Adressées à l'Office de logement social

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat

## 2. ENFANCE/JEUNESSE

### Institutions<sup>1</sup> de la petite enfance

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Nombre d'enfants en :			
Crèche	1 228	1 055	1 051
Garderie		1 186	1 333
Jardin d'enfants	2 440	1 581	1 594
<b>Total</b>	<b>3 668</b>	<b>3 822</b>	<b>3 978</b>

<sup>1</sup> Non exhaustif : dénombrement selon les réponses des institutions

Source : Service de la recherche sociologique

Education	1987	1988	1989
<b>Enfants dans l'enseignement public infantin et primaire</b>	<b>26 993</b>	<b>27 096</b>	<b>27 201</b>
Enfants dans les classes enfantines et primaires	26 122	26 206	26 292
Enfants dans l'enseignement spécialisé	871	890	909
<b>Demandes de placement adressées au Service de protection de la jeunesse</b>			
Placements familiaux	682	855	846
Placements institutionnels	237	232	255

Sources : Service de la recherche sociologique, Rapport de gestion du Conseil d'Etat

### Tribunal de la jeunesse : poursuites nouvelles selon l'âge

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Nombre</b>			
7 - 14 ans	22	19	9
15 ans	306	255	220
16 ans	459	332	343
17 ans	625	472	417
<b>Total</b>	<b>1 412</b>	<b>1 078</b>	<b>989</b>
<b>Taux pour mille</b>			
7 - 14 ans	0,7	0,6	0,3
15 ans	68,7	59,9	52,4
16 ans	97,0	69,6	75,3
17 ans	131,6	101,5	88,9

Source : Tribunal de la jeunesse



### 3. FAMILLE

Couple et famille	1987	1988	1989
Mariages	2 334	2 387	2 416
Divorces	999	1 073	1 100
Naissances vivantes	3 864	4 254	4 268
( Interruptions de grossesse	1 551	1 560	1 668
Adoptions	97	97	94
( Reconnaissances de paternité	589	562	601

Sources : Service cantonal de statistique, Rapport de gestion du Conseil d'Etat., Service du médecin cantonal

#### Ménages privés selon le nombre de personnes

Situation au début décembre	1960	1970	1980
Ménages de une personne	18 418	35 200	60 897
2 personnes	29 367	41 187	44 920
3 ou plus	42 839	52 849	51 128
<b>Total des ménages</b>	<b>90 624</b>	<b>129 236</b>	<b>156 945</b>

Source : Office fédéral de la statistique

#### Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires

	1987	1988	1989
Nombre d'audiences au tribunal	100	152	223
Nombre de dossiers ouverts pendant l'année	211	243	247
Nombre de dossiers en cours au 30 novembre	1 661	1 705	1 849
Taux de recouvrement sur pensions dues	78%	79%	68%

Source : Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires

#### Allocations d'études

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Scolarité non obligatoire</b>			
Bénéficiaires d'allocations d'études	1 441	1 442	1 357
Sommes versées (milliers de francs)	9 015	9 235	8 961
<b>Apprentissage</b>			
Nombre d'apprentis	6 780	6 713	6 482
Bénéficiaires d'allocations	839	827	790
Sommes versées (milliers de francs)	3 152	2 987	3 326
<b>Perfectionnement professionnel</b>			
Bénéficiaires	781	1 173	1 327
Sommes versées (milliers de francs)	454	604	724

Sources : Département de l'instruction publique, Office d'orientation et de formation professionnelle

## Tutelles, curatelles

Situation au 30 septembre	1987	1988	1989
<b>Mandats en cours</b>	<b>2 294</b>	<b>2 336</b>	<b>2 441</b>
Sur des mineurs	1 537	1 495	1 529
Sur adultes de 21 à 65 ans	492	538	599
Sur des adultes dès 66 ans	265	303	313
Mandats par assistant social	63	64	65
Mandats par gestionnaire/assistant social	71	75	83
Mandats par juriste	173	179	192

Source : Service du tuteur général

## 4. VIEILLESSE

### Population résidente âgée selon le groupe d'âge

Situation au 31 décembre	1987	1988	1989
65-69	14 259	15 049	15 426
70-74	11 278	10 718	10 541
75-79	10 705	10 536	10 376
80-84	7 637	7 879	8 056
85-89	4 042	4 265	4 392
90-94	1 461	1 498	1 582
95 ou plus	290	308	373
<b>Total</b>	<b>49 672</b>	<b>50 253</b>	<b>50 746</b>

Source : Service cantonal de statistique

### Population âgée<sup>1</sup> selon l'état matrimonial et le sexe

Situation au 31 décembre	1987	1988	1989
<b>Célibataires, veufs, divorcés<sup>2</sup></b>		<b>25 740</b>	<b>26 003</b>
Hommes		4 890	4 917
Femmes		20 850	21 086
<b>Mariés<sup>2</sup></b>		<b>24 513</b>	<b>24 743</b>
Hommes		13 753	13 886
Femmes		10 760	10 857
<b>Total</b>	<b>49 672</b>	<b>50 253</b>	<b>50 746</b>
Hommes	18 311	18 643	18 803
Femmes	31 361	31 610	31 943

<sup>1</sup> Dès 65 ans

<sup>2</sup> A la suite de la révision de la statistique cantonale de la population au 1er janvier 1989, les données 1987 n'ont pas été recalculées

Source : Service cantonal de statistique

### Hébergement en pension

Situation au 31 décembre	1987	1988	1989
Nombre de pensions	53	55	56
Nombre de lits	2 584	2 687	2838
dont A	193	193	193
B	954	938	969
C	157	158	158
B et C	184	184	323
A, B et C	1 096	1 214	1195

Source : Centre de coordination et d'information pour personnes âgées

## Logement avec encadrement médico-social (D2)

Situation au 31 décembre	1987	1988	1989
Nombre d'immeubles	11	11	11
Nombre de logements	758	828	827
Nombre de locataires	856	883	1050
Age moyen des locataires <sup>1</sup>	77	78	77

<sup>1</sup> Concerne les 7 immeubles D2 où l'Hospice général assure la gérance sociale

Sources : Institutions universitaires de gériatrie, Hospice général

## Aide à domicile

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Repas à domicile</b> personnes servies pendant l'année	2 571	2 821	2 783
<b>Appareils de sécurité<sup>1</sup></b> personnes équipées pendant l'année	532	678	804
<b>Soins infirmiers de la Croix-Rouge</b> personnes âgées <sup>2</sup> vues à domicile	2 680	2 693	2 944

<sup>1</sup> Mis à disposition par l'Hospice général et le Service social de la Ville de Genève

<sup>2</sup> De plus de 62/65 ans

Sources : Hospice général, Service social de la Ville de Genève, Section genevoise de la Croix-Rouge suisse

Clubs d'âinés	1987	1988	1989
Nombre de membres			
SSVG	2 201	2 201	2 205
HG	2 745	2 745	2 794

Sources : Hospice général, Service social de la Ville de Genève

## 5. SANTE

### Médecins, médecins-dentistes et pharmacies

Situation au 31 décembre	1987	1988	1989
<b>Médecins en pratique privée<sup>1</sup></b>	<b>826</b>	<b>860</b>	<b>876</b>
Praticiens en médecine générale FMH	55	58	57
Généralistes sans titre FMH	90	92	94
Spécialistes FMH	681	710	725
Médecins-dentistes <sup>2</sup>	249	249 <sup>4</sup>	
Pharmacies <sup>3</sup>	148	149 <sup>4</sup>	

<sup>1</sup> Y compris les médecins d'hôpital ayant une clientèle privée

<sup>2</sup> Dentistes avec cabinet privé

<sup>3</sup> Sans les pharmacies d'hôpital

<sup>4</sup> Chiffres provisoires

Sources : Fédération des médecins suisses, Office fédéral de la statistique, Annuaire médical suisse

## Décès

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Décès</b>	<b>3 102</b>	<b>3 198</b>	<b>3 124</b>
dont :			
Suicides	72	104	79
Cirrhose du foie	53	58	34
Accidents de véhicules à moteur	49	45	50
Autres accidents	119	149	117

Source : Office fédéral de la statistique

## Hôpitaux

	1987	1988	1989
<b>Hôpital cantonal universitaire</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	1 579	1 565	1 549
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	34 465	36 515	37 588
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	13,7	13,1	12,8
- coût de la journée <sup>3</sup> (F)	873,3	940,7	985,9
<b>Hôpital de gériatrie</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	320	320	320
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	2 067	2 084	2 258
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	64,6	61,6	57,6
- âge moyen des patients	81+9 mois	82	82+5 mois
- coût de la journée <sup>3</sup> (F)	402,3	429	468,6
<b>Centre de soins continus</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	671	795	695
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	61,9	50,5	58,4
- âge moyen des patients	79+9 mois	79+8 mois	78
- coût de la journée <sup>3</sup> (F)	392,9	438	447
<b>Institutions universitaires de psychiatrie - unités hospitalières</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	365	366	361
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	2 196	2 211	2 203
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	67,6	64,4	62,5
<b>Hôpital de Loëx</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	366	348	346
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	481	473	471
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	1032,7	943	887,7
- coût de la journée <sup>3</sup> (F)	306,9	360,9	391,5
<b>Clinique de Joli-Mont</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	104	104	104
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	1 528	1 395	1 358
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	25,6	27,7	27,9
- coût de la journée <sup>3</sup> (F)	233,5	272,4	296,4
<b>Clinique genevoise de Montana</b>			
- nombre de lits (au 31 décembre)	90	90	90
- nombre de malades hospitalisés <sup>1</sup>	1 018	987	1 024
- durée moyenne de séjour <sup>2</sup>	26,6	26,1	25,9
- coût de la journée <sup>3</sup> (F)	246,9	333,6	299,3

<sup>1</sup> Malades présents au 1er janvier + les entrées pendant l'année

<sup>2</sup> Journées d'hospitalisation/sorties

<sup>3</sup> Part ambulatoire déduite

Source : Etablissements publics médicaux et VESKA, Statistique administrative et compte annuel des établissements hospitaliers

## Cliniques privées

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Nombre de lits			524
Patients hospitalisés			20 079
Durée moyenne de séjour (en jours)			5,47

Source : Association des cliniques privées de Genève

## Sida

	1987	1988	1989
Cas nouveaux de sida	31	49	75
Décès de sida	14	21	34

Source : Service cantonal de statistique

## 6. HANDICAP

Assurance invalidité	1987	1988	1989
Demandes nouvelles	2 150	2 281	2 631
Cas refusés	26	40	44
Dossiers en cours	844	823	766

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat

## Ateliers protégés

	1987	1988	1989
<b>Nombre d'handicapés physiques occupés :</b>			
- par le Centre de réadaptation (CRPH)			118
- par Foyer Handicap			82
- par la Fondation Clair Bois			45
- par la Fondation Pro			
<b>Nombre d'handicapés mentaux occupés :</b>			
- par le SGIPA			149
- par les EPSE			109
- par la Fondation Ensemble			36
- par la Fondation Aigues-Vertes			75
- par les IUPG			

Source : Office de coordination et d'information pour personnes handicapées

## 7. TRAVAIL

### Personnes occupées selon le sexe et le temps de travail

	1975	1982	1985
<b>Personnes occupées</b>	<b>202 781</b>	<b>224 593</b>	<b>243 773</b>
Hommes	127 061	138 265	148 609
Femmes	75 720	86 328	95 164
Plein temps	179 948	195 001	208 726
Temps partiel	22 833	29 592	35 047

Sources : Office fédéral de la statistique, Service cantonal de statistique

## Offres d'emploi et chômeurs

Moyennes annuelles	1987	1988	1989
<b>Offres d'emploi</b>	<b>2 312</b>	<b>2 540</b>	<b>2 998</b>
A plein temps	1 907	2 117	2 868
A temps partiel	405	423	130
<b>Chômeurs</b>	<b>2 080</b>	<b>1 924</b>	<b>1 860</b>
Sans emploi	1 996	1 794	1 704
Partiellement sans emploi	84	130	156
Taux de chômage (au 31 décembre)	1,1	1,0	1,1

Sources : OFIAMT, Office cantonal de l'emploi

## Chômage

Moyennes annuelles	1987	1988	1989
Chômeurs partiels	84	130	156
<b>Chômeurs complets</b>	<b>1 996</b>	<b>1 794</b>	<b>1 704</b>
Hommes	1 218	1 080	1 014
Femmes	778	714	690
Suisses	1 086	964	937
Etrangers	910	830	767
<b>Durée de la recherche d'emploi<sup>1</sup></b>			
Jusqu'à 1 mois	715	732	482
2 à 6 mois	838	730	993
7 à 12 mois	305	277	323
plus d'un an	138	55	63
<b>Age<sup>1, 2</sup></b>			
Moins de 20 ans	19	9	13
20 à 29 ans	458	358	406
30 à 39 ans	554	528	552
40 à 49 ans	456	387	419
50 ans et plus	492	512	470

<sup>1</sup> 1987 et 1988 : chômeurs complets; 1989 : y compris chômeurs partiellement sans emploi

<sup>2</sup> 1987 : situation à fin octobre

Sources : OFIAMT, Office cantonal de l'emploi

Prestations cantonales en faveur des chômeurs	1987	1988	1989
Fonds cantonal			
- nombre de bénéficiaires	173	168	106
- indemnités versées (milliers de francs)	550	520	320
Prestations compensatoires (maladie et maternité)			
- nombre de bénéficiaires	304	397	459
- montants versés (milliers de francs)	1 675	3 120	2 600
Occupation temporaire			
- nombre de bénéficiaires	395	444	440
- montants versés (milliers de francs)	6 595	7 550	8 961

Source : Office cantonal de l'emploi

Accidents et maladies professionnels et non professionnels <sup>1</sup>	1985	1987	1991 <sup>2</sup>
Accidents et maladies professionnels	16 706	16 746	
Accidents non professionnels	17 348	15 741	

<sup>1</sup> Cas reconnus

<sup>2</sup> Prochain recensement

Source : Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents

Juridiction des prud'hommes	1987	1988	1989
<b>Causes inscrites</b>	<b>1 421</b>	<b>1 419</b>	<b>1 464</b>
Conciliations	272	239	213
Jugées	5	1	2
Renvoyées aux tribunaux	747	774	843
Retirées, radiées	254	263	247
Reportées à l'année suivante	145	142	159

Source : Juridiction des prud'hommes

## 8. EXCLUSION/INTEGRATION

Alcoolisme	1987	1988	1989
Placement des alcooliques et des toxicomanes condamnés en établissement de traitement	3	6	3
Cas reçus par le Service d'action sociale pour alcooliques	119	91	79
Cas d'ivresse relevés par la gendarmerie	1 024	1 042	1 110

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat

Toxicomanie	1987	1988	1989
Personnes arrêtées pour des affaires de drogue	570	490	673
<b>Autorisations de traitement avec la méthadone</b>	<b>223</b>	<b>282</b>	<b>314</b>
Cures brèves	57	68	64
Cures à terme non défini	166	214	250
dont			
premier traitement méthadone		37	97
reprise de traitement		177	158

Sources : Rapport de gestion du Conseil d'Etat, Service du médecin cantonal

Viol, attentats à la pudeur	1987	1988	1989
Cas de viol	12	9	9
Attentats à la pudeur avec violence	27	37	47
Attentats à la pudeur contre les enfants	82	92	87

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat

### Condamnations prononcées en vertu du code pénal

Chiffres annuels	1987	1988	1989
Réclusion	35	21	
Emprisonnement	1 167	941	
– dont avec sursis	804	581	
Arrêts	77	26	
Amendes	24	26	
Mesures	5	2	
<b>Total</b>	<b>1 307</b>	<b>1 016</b>	

Source : Office fédéral de la statistique

## Detenus à la prison selon le sexe, l'origine et l'âge

Chiffres annuels	1987	1988	1989
<b>Détenus</b>	<b>2 003</b>	<b>1 981</b>	<b>2 288</b>
Hommes	1 767	1 686	1 995
Femmes	236	295	293
Suisses	842	760	790
Etrangers	1 161	1 221	1 498
Jusqu'à 20 ans	240	228	250
21 et plus	1 763	1 753	2 038

Source : Prison de Champ-Dollon

Semi-liberté et sortie de prison	1987	1988	1989
Condamnés placés en maison d'arrêt	965	991	738
Personnes consultant le Patronage	519	504	522

Source : Rapport de gestion du Conseil d'Etat

## 9. ETRANGERS

### Population résidente étrangère selon la nationalité

Situation au 31 décembre	1987 <sup>1</sup>	1988	1989
<b>Europe</b>		<b>109 606</b>	<b>111 047</b>
Allemagne		3 815	3 706
Belgique		1 333	1 348
Espagne		24 076	23 898
France		18 526	18 140
Grande-Bretagne		5 265	5 090
Italie		29 490	28 942
Pays-Bas		1 210	1 152
Portugal		14 790	17 390
Turquie		1 310	1 387
URSS		1 938	2 053
Yougoslavie		1 482	1 771
Autres nationalités européennes		6 371	6 170
Amérique		8 399	8 352
Afrique		7 054	7 486
Asie		8 548	8 505
Océanie		411	386
Apatrides et inconnus		68	68
<b>Total</b>	<b>132 341</b>	<b>134 086</b>	<b>135 844</b>
En % de la population résidente totale	35 %	35 %	36 %

<sup>1</sup> A la suite de la révision de la statistique cantonale de la population au 1er janvier 1989, les données 1987 n'ont pas été recalculées.

Source : Service cantonal de statistique



### Main-d'oeuvre étrangère selon le type de permis

Situation au 31 août	1987	1988	1989
Etablissement	46 775	47 256	47 666
Annuel	16 857	17 897	18 984
Saisonnier	7 634	7 687	7 511
Frontalier	27 376	28 977	30 154
Exempt	13 549	13 614	13 979
<b>Total</b>	<b>112 191</b>	<b>115 431</b>	<b>118 294</b>

Sources : Office fédéral des étrangers, Service cantonal de statistique

### Etrangers occupés dans les organisations internationales gouvernementales selon le lieu de résidence

Situation en mars	1987	1988	1989
Domiciliés à Genève	5 117	4 911	4 762
Domiciliés en France	4 540	4 701	4 925
Domiciliés dans d'autres cantons	792	810	870
<b>Total</b>	<b>10 449</b>	<b>10 422</b>	<b>10 557</b>

Source : Service cantonal de statistique

Requérants d'asile	1987	1988	1989
<b>Demandes déposées à Genève</b>	<b>608</b>	<b>832</b>	<b>1 252</b>
Angola	20	72	107
Iran	131	57	14
Liban	12	21	144
Sri Lanka	0	64	81
Turquie	107	341	401
Zaïre	12	27	112
Autres nationalités	326	250	393
<b>Demandes traitées</b>	<b>942</b>	<b>795</b>	<b>834</b>
Acceptées	122	73	63
Refusées	523	455	553
Radiées, retirées	297	267	218
<b>Demandes en suspens au 31 décembre</b>	<b>1 208</b>	<b>1 218</b>	<b>1 635</b>
Angola	59	89	130
Ethiopie	231	158	159
Iran	325	238	170
Liban	16	26	157
Sri Lanka	0	60	102
Turquie	237	379	434
Zaïre	34	36	107
Autres nationalités	306	232	376

Sources : Office fédéral de la police, Délégué aux réfugiés

### Réfugiés résidant dans le canton, selon la nationalité

Situation au 31 décembre	1987	1988	1989
Afghanistan	92	94	104
Cambodge	103	104	98
Chili	260	239	207
Ethiopie	103	104	123
Hongrie	188	174	170
Pologne	209	203	195
Roumanie	557	537	513
Tchécoslovaquie	172	154	138
Vietnam	625	605	564
Autres nationalités	755	703	681
<b>Total</b>	<b>3 064</b>	<b>2 917</b>	<b>2 793</b>

Source : Régistre central des étrangers

◀ Suite de la page 16

des services sociaux, de personnes âgées, de chômeurs arrivés en fin de droit aux prestations. A ces études plus particulières, on peut ajouter encore les monographies qui, parfois, contiennent d'utiles informations quantitatives.

L'intégration des investigations spécialisées dans une approche globale est indispensable afin d'éviter des doublons, des gaspillages de ressources ou la valorisation insuffisante de leurs résultats.

Suivant l'exemple choisi, deux autres exigences méritent d'être signalées. Compte tenu de la dynamique de la précarité, il importe de dépasser une vision statique ou «photographique» de la réalité, qui mesure des états à un moment donné par la saisie des flux, des mouvements, des circuits, de façon à pouvoir définir les typologies des situations d'une part, des parcours d'autre part. Pour procéder à des études longitudinales, les exploitations des données administratives présentent des avantages — sans négliger les difficultés du «suivi» des consultants des diverses institutions! — car les enquêtes statistiques qui garantissent un suivi (enquête par panel et étude de cohortes) sont particulièrement lourdes à réaliser si l'on vise un haut degré de précision. L'autre exigence est la recherche d'innovations conceptuelles et méthodologiques pour l'analyse des groupes dont les caractéristiques, les modes de vie, ne correspondent pas au standard de la société. Une telle réflexion implique la collaboration de praticiens, femmes et hommes de terrain, de spécialistes des sciences sociales et de statisticiens. Méthodes et concepts nouveaux devraient cependant coexister avec ceux couramment utilisés.

### **Adopter un langage commun**

Si les instruments d'investigation sont variés, ils doivent être fortement coordonnés et harmonisés pour offrir un ensemble d'informations statistiques cohérent, dont la richesse dépasse la somme des parties pour former un véritable système statistique. Dans l'exemple choisi de la pauvreté, seule la synthèse des diverses

approches — allant de la vue d'ensemble à l'éclairage particulier — en permettrait une bonne connaissance. Et la synthèse des résultats n'est possible que par un recoupement, une harmonisation des sources d'informations, par le recours à des nomenclatures unifiées, des critères compatibles, des variables communes.

Plutôt que de créer de toute pièce un nouvel instrument statistique ou une statistique spéciale isolée, non polyvalente, il est préférable de développer, d'adapter, de mettre en valeur, d'articuler entre elles diverses sources d'informations existantes, de jeter des passerelles entre plusieurs méthodes pour les relier les unes aux autres, c'est-à-dire *d'adopter un langage commun*.

Ce développement d'un langage commun, l'une des tâches des statisticiens, est la condition d'une approche structurée, globale, qui assure l'intégration des diverses sources d'information et une comparabilité des résultats nécessaires pour comprendre l'interdépendance des phénomènes. Cette exigence fondamentale doit être respectée dès la conception, ou lors de la révision des statistiques, en raison du coût élevé de la production de l'information statistique et de ses longs délais de maturation. En effet, la statistique est un investissement relativement coûteux, surtout si l'on ne tient pas compte du prix de la non-information, et l'expérience montre qu'il faut souvent attendre près de 5 ans pour qu'une série statistique réponde complètement au potentiel d'information qu'elle offre.

Pour tendre à la cohérence, la collaboration avec un service spécialisé comme le Service cantonal de statistique, qui a une vision d'ensemble de la statistique publique et peut jouer le rôle d'interface entre les partenaires intéressés, est indispensable. Une information statistique pertinente et fiable en matière d'action sociale passe par la collaboration entre les intervenants directs, les responsables de l'action sociale et les statisticiens, entre les services sociaux et de statistique. ■



## Changements des modes de vie

### Le «Programme national de recherche»

Depuis le début des années 50, l'Etat social s'est développé de façon impressionnante dans tous les pays industrialisés d'Europe occidentale. En Suisse, les assurances sociales, deuxième pilier inclus, représentent à elles seules une masse financière de 50 milliards de francs, soit plus de 20% du PNB. L'importance de ces sommes conduit à des réactions différentes dans le débat politique. D'une part, une volonté de compléter et d'étendre ce domaine, notamment en raison des changements profonds intervenus dans les modes de vie (transformation du monde du travail, évolution du rôle de la femme, modifications des tâches familiales), d'autre part des questions quant à l'avenir du financement de la sécurité sociale, surtout dans les domaines de la prévoyance vieillesse et de l'assurance maladie, en raison de la rapidité avec laquelle le nombre de personnes âgées et très âgées augmente. En effet, les personnes de plus de 65 ans représentent aujourd'hui 14% de la population; pourcentage qui devrait s'élever à 20-23% en l'an 2020 pour dépasser même 30% en 2040.

#### Nouvelle série de recherches

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a chargé le Fonds national suisse de la recherche scientifique<sup>1</sup> de mettre en œuvre un programme national de recherche, le PNR 29, sur les «Change-

ments des modes de vie et avenir de la sécurité sociale»<sup>2</sup>, lui accordant, le 30 mai dernier, un crédit complémentaire de 3,5 MF à l'enveloppe initiale de 5 MF. D'ores et déjà, un crédit de 1 MF est réservé pour une étude nationale sur les problèmes de la pauvreté.

#### Vers une réforme de la sécurité sociale

Sur la base du plan d'exécution qu'il a élaboré en 1989, le groupe d'experts a retenu plusieurs thèmes pour cette nouvelle série de recherches:

- *pauvreté et «nouvelles pauvretés» en Suisse;*
- *situation de la femme dans la politique sociale;*
- *politique sociale en faveur de l'enfant;*
- *interdépendance entre les changements de vie et la sécurité sociale.*

La plupart des projets présentés dans le cadre du PNR 29 étant consacrés aux effets qu'induisent les changements de modes de vie sur la sécurité sociale, ils préparent ainsi le terrain pour l'élaboration de propositions de réforme de notre système de sécurité sociale. En outre, une recherche sera consacrée plus

<sup>1</sup> Fonds national suisse de la recherche scientifique – Division IV – PNR 29  
c.p. 8232 – 3001 Berne.

<sup>2</sup> cf. Expression n° 52/89

particulièrement aux perspectives financières à long terme de la sécurité sociale en Suisse.

Aucun des projets du PNR 29 n'aborde toutefois la question des effets des changements des modes de vie (évolution des rôles de la femme, émergence d'un quatrième âge, nouvelles formes de travail, familles monoparentales) sur les divers organismes de sécurité sociale.

A ce jour, plus de 15 projets de recherche ont été retenus et sont en cours d'exécution. La plupart des résultats seront à disposition dans un délai de 2 à 4 ans.

### **Pauvretés et sécurité sociale**

Parallèlement, ce thème vient de donner lieu à un colloque intitulé «*Pauvretés et sécurité sociale*», le 27 septembre dernier à Lausanne.

Organisé par la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, avec l'appui du PNR 29 et de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), sous la présidence de J.-P. Fragnière et G. Corajoud, cette manifestation donnera très probablement lieu dans les prochains mois à un compte rendu des interventions des nombreux conférenciers<sup>3</sup>. ■

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du programme:

Jürg H. Sommer  
tél. 062/29 33 31  
Jean-Pierre Fragnière  
tél. 021/33 43 71  
ou au secrétariat du Fonds national,  
auprès de Christian Mottas  
tél. 031/27 22 22.

<sup>3</sup> Colloque Pauvretés et sécurité sociale – case postale – 1613 Maraçon (VD).



Photo Jean-Pierre Lotté/berg

Les personnes de plus de 65 ans représentent aujourd'hui 14% de la population.

1970  
1990  
20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE



*La plus ancienne association avec laquelle le secteur animation du département personnes âgées de l'Hospice général travaille en étroite collaboration, la Fédération des clubs d'âinés du canton de Genève (FCAG)\*, fête cette année son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Cette collaboration remonte à 1966, aux origines mêmes de la création du club des âinés de Carouge, le premier du canton.*

## FCAG : 20<sup>ème</sup> anniversaire

### Une croissance rapide

A cette époque, quelques carougeois en vacances à Gryon, au chalet Florimont, avaient souhaité prolonger à Carouge les relations amicales qui s'étaient nouées pendant leur séjour.

A leur retour, et grâce aux efforts conjugués du Centre médico-social de Carouge, de la commune de Carouge et de l'Hospice général, un local leur fut trouvé. De nouvelles créations de clubs suivirent aussitôt en ville de Genève et dans certaines communes suburbaines: Pâquis, Jonction, Asters, le Lignon, les Libellules, Onex. C'était le début d'une grande aventure pour les clubs, et pour leur fédération qui allait naître quelques années plus tard.

L'émergence rapide de ces clubs d'âinés, associée à un intérêt croissant pour les problèmes du 3<sup>ème</sup> âge — autant de la part de la population genevoise qu'au sein des autorités — allait en effet favoriser la constitution d'une fédération dont la naissance officielle eut

lieu le 7 octobre 1970. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, la Fédération des clubs en compte 34 répartis sur l'ensemble du canton, totalisant une population de 5.500 membres. La porte reste néanmoins ouverte à de futurs candidats.

### Rompre l'isolement

Comme on peut l'imaginer, il ne suffisait pas de se constituer en fédération pour l'être à part entière. Il fallait surtout faire vivre l'association en lui donnant une identité, un contenu qui dépassent les problèmes de nationalité, d'opinion politique ou religieuse.

C'est d'abord sur le chemin des problèmes du quotidien que la fédération s'est engagée à travers la vie des clubs. Rompre l'isolement dans lequel se trouvaient bon nombre de personnes âgées, encourager la création de nouveaux clubs partout où cela était possible, favoriser la transmission des informations sociales, maintenir le contact avec les

personnes handicapées ou malades, proposer des activités interclubs, tels étaient les buts recherchés.

Le défi était de taille mais il fut relevé sans faiblesse par des comités directeurs, des présidentes et présidents actifs et pugnaces qui ont su en tout temps assurer la cohésion de leurs membres.

### **Une fédération active et dynamique**

Aujourd'hui, pour rendre encore plus efficace le travail qu'elle effectue régulièrement, la FCAG a créé différentes commissions — culturelle, sportive, sociale, excursions — qui viennent appuyer directement l'action des clubs. Chacun d'entre eux garde bien sûr son autonomie de fonctionnement et son pouvoir de décision, mais tous, d'un côté à l'autre du canton, se réclament d'une même famille.

Pour fêter dignement son 20ème anniversaire, la Fédération des clubs d'âinés a mis sur pied une série de manifestations se déroulant tout au long de l'année et dont le programme, assorti d'une plaquette commémorative, a été remis à chaque membre et à de nombreuses associations ou institutions. Enfin, un grand repas a été organisé à Pallexpo le jeudi 11 octobre en présence des autorités cantonales et communales et des représentants de diverses institutions.

Les animateurs de l'Hospice général, qui collaborent activement à la bonne marche des clubs et de la fédération depuis leur naissance, s'associent à cet anniversaire et souhaitent qu'à l'aube d'une décennie les rapports chaleureux, voire amicaux, qui se sont forgés tout au long de ces années, demeurent une base de travail fructueuse et génératrice d'idées nouvelles. ■

---

\* Madame Madeleine Morand  
Présidente de la FCAG  
Rte de Chêne 55 – 1208 Genève  
tél. 735 64 47  
secrétariat de la FCAG  
Rte de la Chapelle 22 – 1212 Grand-Lancy  
tél. 43 97 77

## Genève-Social: mise à jour

Afin d'actualiser le présent manuel, nous reportons ici les modifications intervenues depuis sa dernière mise à jour. La présentation ci-dessous vous permet de découper ces rectifications et de les coller sur l'ancien texte.



<b>Page 11</b>	<b>Changement d'adresse:</b> <b>VERSOIX</b> Bureau d'information sociale (HG) - Rte de Sauvigny 3 - 1290 Versoix	755 27 75
<b>Page 38</b>	<b>PRO JUVENTUTE</b> <i>Nouvelle activité (reprise de l'Aide et conseils aux futures mères):</i> Met également à disposition des berceaux. Service des berceaux, mercredi: 14h-18h.	736 57 77
<b>Page 60</b>	<b>SERVICE MEDICO-PEDAGOGIQUE</b> <i>Préciser l'adresse de la case postale:</i> <b>Centre d'appui pour handicapés de la vue</b> Ecole des Libellules - rte de l'Usine-à-gaz - 1219 Aïre p.a. Service médico-pédagogique - case postale 50 - 1211 Genève 8	796 66 33
<b>Page 75</b>	<b>FEDERATION DES COLONIES DE VACANCES DU CANTON DE GENEVE</b> <i>Changement d'adresse:</i> <b>Saint-Gervais</b> Michel Buffo - rue Lamartine 23 - 1203 Genève	731 15 40 757 23 68
<b>Page 84</b>	<i>Cessation d'activité (le service des berceaux a été repris par Pro Juventute):</i> <b>AIDE ET CONSEILS AUX FUTURES MERES</b> Bd Helvétique 26 - 1207 Genève	736 57 77
<b>Page 100</b>	<b>ETABLISSEMENTS AUTORISES A PRATIQUER L'ACCUEIL INSTITUTIONNEL</b> <i>Nouvel établissement:</i> Le <b>Bon Séjour</b> (A2, B1, C1) - Rte de Sauvigny 8 - 1290 Versoix	755 62 89
<b>Page 131</b>	<i>Changement d'adresse et d'horaire:</i> <b>GROUPE SIDA GENEVE</b> Rue des Sources 3 - 1205 Genève permanence téléphonique: 9h-11h portes ouvertes: mercredi: 19h-21h30	781 23 81
<b>Page 135</b>	<i>Changement d'adresse:</i> <b>ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS</b> <b>Section de Genève</b> Rue de Villereuse 3-5 - 1207 Genève - 7h30-12h, 13h-16h30	736 51 66
<b>Page 175</b>	<i>Modifications:</i> <b>LA PORTE OUVERTE</b> Bd de la Cluse 105 - 1205 Genève lundi à vendredi: 9h-12h - lundi à dimanche 17h-22h et sur rendez-vous	(24h/24) 781 11 44
<b>Page 175</b>	<i>Changement d'adresse:</i> <b>SERVICE D'ACTION SOCIALE POUR ALCOOLIQUES</b> Av. de la Roseraie 31 - 1205 Genève - Case postale 20 - 1211 Genève 9 9h30-11h30, 14h-16h; l'après-midi sur rendez-vous	20 48 10
<b>Page 179</b>	<i>Changement de case postale:</i> <b>DIALOGAI</b> <b>Association homosexuelle</b> Rue Rossi 5 - 1201 Genève - Case postale 1430 - 1211 Genève 1 accueil: mercredi et jeudi: 20h-22h permanence téléphonique le mercredi: 19h-22h	731 84 46





## Rencontres à Genève

### FAMILLE

#### L'ECOLE DES PARENTS

vient de faire paraître son programme de *rencontres et entretiens*

**automne 1990 – printemps 1991**

Renseignements: E.P.

rue de la Servette 91

1202 Genève – tél. 733 12 00

#### COUPLE ET FAMILLE

L'Institut d'études du couple et de la famille organise de nombreux séminaires:

- «*Ma relation professionnelle avec des couples et des familles*»  
(8 réunions)

**du 6 octobre au 20 novembre**

animation: Lise Ravussin Piguët et Eric Louis

- «*Connaissance de soi*»

**janvier-mars 1991**

animation: Erica Louis et Eric Louis

- «*Le couple dans la 2ème moitié de la vie; ses crises et ses chances*»

5 soirées: les **16, 23 et 30 janvier, 6 et 13 février 1991**

animation: Annegreth Bovon et Claire-Jeanne Keller

- thérapie de famille: «*Le destin familial*»

animation Gérard Salem

**25 janvier 1991**

- thérapie de famille: «*Prescriptions, rituels et métaphores*»

animation: Joel S. Bergman

**15-16 mars 1991**

Sur demande, le Centre peut également organiser des sessions de «supervision de situations de couples et de famille» (en groupe)

Renseignements: Office protestant de consultations conjugales et familiales  
Madeleine 10 - 1204 Genève - tél. 21 82 11

### ORIENTATION PERSONNELLE

F-information propose des séries de rencontres avec d'autres femmes pour «*faire le point*». 10 rencontres de 2h, une fois par semaine. Deux groupes: dès le **14 janvier** ou le **18 avril 1991**

Rens.: F-Information – rue des Barrières 1  
cp 757 – 1211 Genève 3 – tél. 21 28 28

### SANTE

#### SIDA AU FEMININ

Réunions (trois heures mensuelles) «*d'échanges, de partage, d'amitié*» organisées par l'Association des familles monoparentales et des mères chefs de famille (AMCF)

**dernier jeudi de chaque mois**

Renseignements: Groupe Sida Genève (Brigitte ou Barbara) – rue des Sources 3  
1205 Genève – tél. 781 23 81

#### TRAVAIL SUR ECRANS

Conférence: «*La nocivité des écrans cathodiques*», par J. Surbeck

**31 octobre, 20h30, UNI II**

Organisation: Santé du peuple suisse  
rue Emilie-Gourd 6

1206 Genève – tél. 47 98 71

#### ERRATUM

**DEVENIR CONTEUR** (Expr. 61 p. 43)

Rens. auprès de M. Crosset (et non Crosset)  
tél. 796 54 44 (et non pas 795 54 44)

## EUTHANASIE

Conférence: «*Accompagner la vie jusqu'à la mort, réflexions d'un théologien sur l'euthanasie*», par Eric Fuchs (Professeur d'éthique à la Faculté de théologie de l'Université de Genève)

**2 novembre**, 15h15, Uni – Dufour  
Rens.: UNI 3 – rue de Candolle 3  
1211 Genève 4 – tél. 705 70 42/60

## PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

2ème symposium  
«*Psychothérapies psychanalytiques  
mère-enfant*»

**3-11 novembre**

Rens.: Mme L. Grieshaber – SMP  
cp 50 – 1211 Genève 4  
tél. 27 43 91

# Rencontres en Suisse

## SOCIAL

### TRAVAIL ET SANTE

Journées médico-sociales:  
«*Le travail et la santé dans leurs rapports  
avec la société et la vie personnelle*»

**2 et 3 novembre**, Sornetan  
Renseignements: Centre de Sornetan  
2716 Sornetan – tél. 032/91 95 35

### RECHERCHE ET ACTION SOCIALE

*colloque*

**5-6 novembre**, Lausanne  
Renseignements: Département  
de la prévoyance sociale et des assurances  
M. G. Piotet – Bât. adm. de la Pontaise  
1014 Lausanne – tél. 021/44 51 17

### FORMATION PERFECTIONNEMENT

Programme de séminaires ASFORI  
pour 1990-91:  
– «*Les cercles de qualité, des instruments  
pour le secteur social?*»

**7-8 novembre** et un jour en **avril 91**  
animateur: Silvana Capello

– «*Communication*»  
**29-30 nov., 31 janvier et 1er février,  
21-22 mars 1991**

animateur: Walter P. Gaxer  
ASFORI: ch. de Pré-Fleuri 6 – C.P. 121  
1000 Lausanne 13  
tél. 021/26 41 51

### SYSTEMIQUE

«*Systèmes familiaux dysfonctionnants, inter-  
venants, institutions: possibilités et limites de  
l'approche systémique*»

**15 novembre**, Lausanne

Rens. et inscriptions: Charly Carrel  
tél. 021/ 28 33 12 ou  
Monique Richoz tél. 021/ 44 24 80

### JOURNEES ROMANDES D'ETUDE ASA

«*Enseignements spécialisés; vers un concept  
romand de formation continue*»

**16-17 novembre**, Bienne

Inscriptions: avant le 31 octobre  
Rens.: secrétariat romand de l'Association  
suisse d'aide aux handicapés mentaux  
rue des Remparts 13  
1950 Sion – tél. 027/22 67 55

### SESSION ELS 91

«*Les pratiques interdisciplinaires  
en gérontologie-gériatrie*».

Session: **début janvier 1991**  
Rens.: Mme A.F. Dufey – Ecole de soins  
infirmiers – La Source – Avenue Vinet 30  
1004 Lausanne – tél. 021/37 77 11

## ENVIRONNEMENT

### DROIT DE CITE

Journées de réflexion et d'échange sur  
«*La participation des enfants et des jeunes à  
la vie de la commune*»

**31 octobre**, Lausanne  
Rens.: Pro Juventute – Marc Houvet  
Bd Helvétique 26 – 1207 Genève  
tél. 736 57 77  
ou Pascal Monney – Pro Juventute  
Dpt romand – Caroline 1  
1003 Lausanne – tél. 021/23 50 91

## ENVIRONNEMENT

### LOGEMENT

Séminaire d'information de l'OFL  
«Groupes défavorisés sur le marché  
du logement»

**28 novembre**, Yverdon-les-Bains

Délai d'inscription: 16 novembre

Organisateurs: l'Office fédéral du logement(OFL) et la Commission de recherches pour le logement (CRL)

Renseignements et inscription (délai 16 novembre): Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC)

C.P. 555 - 1001 Lausanne

tél. 021/693 32 94

## SANTE

### DEPRESSION

symposium romand

**8 novembre**, Montreux

Renseignements: F. Hoffmann-La-Roche SA

Pharma Suisse Bureau Roche

rue de la Filature 20 - 1227 Carouge

tél. 42 54 43 (J.C. Florey)

### TRAITEMENT FORCE EN PSYCHIATRIE

Congrès (en français et allemand)

«Le point sur le droit des patients»

**8-9 novembre**, Bienne

Inscriptions jusqu'au 25.10.90

Renseignements: Pro Mente Sana

Secrétariat romand - av. Ruchonnet 45

1003 Lausanne - tél. 021/20 00 92

## ASSOCIATION SUISSE DE PARENTS D'ENFANTS AUTISTES

Journée nationale

«Musicothérapie et Gestalt-thérapie»

**10 novembre**, Fribourg

Rens.: Mme J. Albert - ch. de la Blonde 39 F

1253 Vandœuvres - tél. 49 28 24

## HANDICAP

### ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS

Congrès: «Le rôle des parents dans la prise en charge précoce des enfants déficients auditifs».

**18 novembre**, Olten

Renseignements: Secrétariat de l'ASPEDA,

Herniswil 38 - 3085 Oberbütschel

tél. 031/ 80 10 42

## EXCLUSION-INTEGRATION

### AIDE AUX DETENUS

«La libération; les difficultés d'un nouveau départ»

**8-9 novembre**, Zürich

Renseignements: Anne-Marie Ott

Paulus Akademik - Carl Spittelerstrasse 38

8053 Zürich - tél. 01/53 34 00

### AIDE AUX VICTIMES

Colloque international

**15-16 novembre**, Bienne

Secrétariat et inscription: «Boujean»

Hintergasse 21 - case postale 136

2504 Bienne - tél. 032/42 41 65

Délai de réception des informations pour le n° 63/90:  
1<sup>er</sup> novembre 1990

# Rencontres à l'étranger

## FORMATION PERFECTIONNEMENT

### LE CPDG

vient de publier son programme de *stages* pour le **1er trimestre 1991**

Rens.: Centre pluridisciplinaire de gérontologie de Grenoble – Université des sciences sociales – 5, rue de la Liberté  
F-38000 Grenoble  
tél. 33/76 54 67 28

### L'INEF

vient de publier son nouveau programme de *formation continue* pour **1991**

Rens.: Mme Masson – Institut national de l'enfance et de la famille  
91, rue du Faubourg St Martin  
F-75010 Paris  
tél. 1/42 45 75 49

## FAMILLE

### EDUCATION ET MEDIATION PARENTALE

**20-22 novembre**, Paris

Renseignements: Association nationale des personnels et acteurs de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille (ANPASE)  
Centre départemental de l'enfance  
BP 4 – F-76380 Canteleu  
tél. 35/52 43 70

## VIEILLESSE

### GERONTOLOGIE

– 2èmes Entretiens gérontologiques:  
«*Prévention: action bien-être*»  
**25-30 octobre**, Paris

Renseignements: Dr Chatel

Les Blacassins – av. Georges Pompidou  
F-13380 Plan-de-Cugnes

– Congrès de la Fondation nationale de gérontologie:

«*Les troubles de la mémoire*»

**fin janvier 91**, Paris

Rens.: Anne Fontaine – FNG  
49 rue Mirabeau – F-75016 Paris

## SANTE

### ANTHROPOLOGIE MEDICALE

12ème Congrès mondial de *psychiatrie sociale*

**27-31 octobre**, Washington (USA)

Renseignements: Secrétariat du Dr Pélicier  
Hôpital Necker – 149, rue de Sèvres  
F-75743 Paris Cedex 15

### PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Conférence internationale

«*Dépression et anxiété chez l'enfant et l'adolescent*»

**28 oct. au 4 nov.**, Tel-Aviv (Israël)

Renseignements: Dr. M. Vincent  
Centre Alfred-Binet – 76, av. Edison  
F-75013 Paris – tél. 1/40 77 43 40

### SUICIDE

Accueil des personnes ayant fait une tentative de suicide:

«*Quelle relation d'aide?*»

**19-21 novembre**, Paris

Rens.: Institut de formation et d'études psychosociologiques et pédagogiques (IFEPP)

140 bis, rue de Rennes – F-75006 Paris  
tél. 1/ 42 22 90 70 ou 42 22 95 50

Cette rubrique \* est alimentée par un cercle de lecteurs qui apportent spontanément un soutien au comité de rédaction d'Expression.

Le cercle est ouvert à tous ceux qui manifestent le désir d'en faire partie et souhaitent présenter périodiquement un livre, ou un article de parution récente.

Ont collaboré à ce numéro: Laurent Jaques, Jean-Pierre Freymond.

## LIVRES

### LES TEMPS SOCIAUX

Daniel Mercure et Anne Wallemacq  
Bruxelles: Editions universitaires,  
De Boeck, 1988, 271 p.

«Les temps sociaux», thème d'un colloque qui s'est tenu en 1987 à l'Université catholique de Louvain-La-Neuve,<sup>1</sup> est une expression qui témoigne tangiblement des acquis, des interrogations et des perspectives actuelles de la sociologie du temps.

Daniel Mercure et Anne Wallemacq l'ont choisie pour présenter l'ensemble des contributions du colloque, nous livrant ainsi un éventail de réflexions très riche sur le sujet.

Ces travaux confirment un acquis essentiel de la sociologie du temps: la variation des normes temporelles suivant le milieu social et culturel. A. Vasquez expose magistralement les problèmes temporels rencontrés par les enfants étrangers dans l'institution scolaire. L'intégration à un nouveau système passe par l'acquisition du code temporel dominant. En effet, nombre de difficultés rencontrées par les élèves (ou considérées comme telles) sont intimement liées à l'emploi du temps en classe qui diffère nettement de celui de «l'élève moyen» français. D'autre part, le fait que les

instituteurs ignorent le rôle joué par la perception du temps dans le processus pédagogique apparaît clairement dans leurs interprétations des comportements «déviant» en termes de manque de discipline.

La dimension sociale du temps apparaît également, avec D. Mercure, dans sa remise en question de la pertinence des références temporelles utilisées dans l'analyse des temporalités vécues par les femmes. Le temps linéaire et cumulatif, notamment à travers la gestion simultanée de la sphère professionnelle et publique, ne rend pas compte de la souplesse et de la polychromie des expériences temporelles des femmes.

Certains intervenants s'interrogent par ailleurs sur l'arbitraire du temps électronique et sa contamination de la pensée cognitive. Les technologies digitales réduiraient nos représentations des temps sociaux à un présent simulé, coupé du passé et du futur.

Une autre intervention très intéressante est celle de R. Elchardus et I. Glorieux, essayant d'articuler le temps abstrait avec le temps quotidien. «Le concept de temps», disent les auteurs, «est devenu un code général, qui peut être utilisé pour comprendre la réalité, ainsi qu'un médium généralisé et symbolique mis en œuvre pour organiser la vie sociale». Leur ambition est double. D'une part promouvoir épistémologiquement «l'entité» temps comme élément significatif de la communication et, d'autre part, donner au temps «un rôle

\* animée par Italo Musillo, tél. 786 66 00.

<sup>1</sup> organisé par l'Association internationale des sociologues de langue française.

*constitutif*», ayant pour objectif la reconnaissance de celui-ci dans la construction de la vie sociale.

On peut regretter le fait que, sur la totalité des textes réunis à cette occasion, un seul s'inscrive dans une perspective socio-historique. A partir d'un groupe d'hommes progressistes (proches des milieux Saint-Simoniens), qui ont été influents entre 1800 et 1850, M.C. Riffault décrit la prise de conscience chez ceux-ci de l'importance du temps de la personne comme enjeu de la politique sociale. Afin de résoudre le paupérisme et les problèmes d'hygiène de l'époque, ils «*essaient d'éduquer (les prolétaires) à une nouvelle manière de penser le temps, d'en user, de le régler*».

De toute évidence, la sociologie du temps doit s'accompagner d'une réflexion historique. Il suffit de penser à des événements tels que la Réforme, la révolution industrielle et démocratique, ou encore à la genèse de notions comme celles de personne et de travail qui ont participé à l'émergence du temps utilitaire et abstrait.

Plus qu'un bilan de l'état de la sociologie du temps, l'ouvrage d'Anne Walle-macq et de Daniel Mercure, «*Les temps sociaux*», place les temporalités sociales et individuelles au cœur des réflexions sur la modernité.

*N.B.* – La temporalité, thème très actuel, a également été le sujet d'étude du colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française qui s'est tenu à Genève en 1988. Les lecteurs intéressés par ce sujet pourront prendre connaissance de la plupart des interventions en lisant le n° 2/89 de la Revue suisse de sociologie.

## REVUE DES REVUES

### **MOUVEMENT OUVRIER ET SANTE**

Les numéros 18 et 19/1989 des cahiers d'études et de réflexion édités par la Co-opérative d'édition de la vie mutualiste sont consacrés au thème «*Mouvement ouvrier et santé*».

L'étude comparative, de très grande envergure et menée par un important éventail de professionnels, que la revue offre aux spécialistes des politiques sociales est d'une brûlante actualité.

Le regard est porté sur «*l'attitude du mouvement ouvrier face à la santé et son rôle dans la politique publique dans ce domaine*».

L'interrogation est avant tout historique, les axes de nos systèmes de protection sociale ayant été forgés en suivant — parfois en subissant — l'avancée de la société industrielle, à partir donc du tournant des XIX/XX siècles. Ce n'est qu'en relisant l'histoire que l'on peut saisir les bases idéologiques, les attentes, les enjeux ayant caractérisé et motivé la position prise par le mouvement ouvrier à l'égard de la santé.

Le panorama est comparatif et international (pour l'essentiel les «grands» de l'Europe). Cette vision comparative est importante en ce sens qu'elle montre à quel point les attitudes des ouvriers face à la santé ont été différenciées d'un pays à l'autre. Ceci explique en partie le phénomène des «percées» que certains pays semblent avoir faites sur ce terrain, tandis que d'autres accusent des «retards» plus ou moins explicables.

La spécificité du sujet et l'importance de l'ouvrage (deux tomes totalisant un peu plus de 300 pages) ne se prêtent pas à une restitution succincte de toute la matière traitée.

Très riche en références bibliographiques, anecdotes et portraits d'hommes et de femmes méconnus, cet ouvrage est un véritable produit de chercheurs et un document de référence à insérer dans toute bibliothèque engagée dans la recherche et dans des actions de politique sociale.

Ces deux cahiers constituent des apports thématiques de la revue Prévenir-CVM spécialisée dans la politique de la santé.

On peut se les procurer à l'adresse suivante: BP-92 – F-13362 Marseille Cédex 10

## **PETITE ENFANCE**

Deux numéros du bulletin romand *Petite Enfance* sont consacrés à l'accueil des écoliers en dehors des périodes scolaires.

Le n° 34 fait le point sur le développement de ce type d'accueil dans certains cantons romands: il présente en particulier l'histoire de la revendication lausannoise qui a abouti à la création d'unités d'accueil pour écoliers (JAPE); il donne également un état des lieux de la situation en Valais et présente une enquête complète sur l'accueil parascolaire genevois.

Le n° 35 aborde l'accueil des écoliers: que doit-il comprendre? A quels besoins peut-il ou doit-il répondre? A quoi faut-il penser lors de la création d'une telle structure? Autant de questions auxquelles Pro Juventute a cherché à répondre par des exemples tirés de la situation vaudoise: l'unité d'accueil pour écoliers, le réfectoire scolaire, les devoirs surveillés, le restaurant pour enfants.

Les deux numéros peuvent être commandés auprès de:

Pro Juventute - Département romand  
Rue Caroline 1 - 1003 Lausanne  
tél. 021/23 50 91

## **DROGUES ET TOXICOMANIES**

Le dernier numéro de la revue «*Idéaux et débat*», publié en juillet par Pro Juventute, entend apporter une contribution éclairante à la question désormais lancinante de la place des toxicomanes dans notre société.

Le débat sur la dépénalisation et la libération du marché des drogues est largement relancé, avec des articles centrés sur une approche économique et à l'échelle des pays européens.

Une politique des drogues est-elle possible? Pro Juventute soutient la charte des drogues définie à Zürich et interpelle la Confédération pour qu'elle prenne une orientation nouvelle et révise la loi sur les stupéfiants tendant à une décriminalisation de la consommation de toutes les drogues et du petit commerce des produits du cannabis.

Vivre avec des toxicomanes, c'est la mission de la fondation du Levant à Lausanne: témoignage. Le parc du Platzspitz à Zürich? Deux leaders politiques (du PS et du PR) l'ont «visité» et en sont revenus indignés par la politique des autorités zurichoises.

Le clivage entre romands et alémaniques est plus profond qu'il n'y paraît. Tour d'horizon.

Pour se procurer le n° 2/90 de la revue, prendre contact avec Pro Juventute Genève, tél. 736 57 77.

## **COUPLES ET VIOLENCES**

Tel est le titre d'une brochure que la commission technique des juristes des quatre CSP romands vient d'éditer. Cette publication, qui pose le problème de la violence en essayant de donner des pistes de réflexion, est aussi un guide pratique contenant informations et adresses utiles à connaître.

Cette brochure peut être commandée en téléphonant au Centre social protestant le plus proche.

Tél. à Genève: 20 78 11.

## **TRAVAUX DE FIN D'ETUDES**

### **LA LECTURE ACCESSIBLE A TOUS**

Rosemarie Fournier

Sion: Bibliothèque cantonale et service de l'action sociale, 1990, 28 p.

Nous ne sommes pas égaux devant la lecture. Fréquenter une bibliothèque, prendre un livre dans ses mains, apprécier un texte ne sont pas choses évidentes pour tout le monde. Certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la lecture, notamment si elles sont âgées, malades, handicapées ou en détention. Ce thème est traité en détail dans un travail de fin d'études de bibliothécaire de Rosemarie Fournier et présenté, de manière plus succincte et très agréable, dans une brochure



publiée par la Bibliothèque cantonale du Valais auprès de laquelle on peut se la procurer.

Le mémoire peut être consulté dans son intégralité en prenant contact avec l'auteur auprès de la même bibliothèque de Sion, tél. 027/21 63 21

### **ANIMATION ET FORMATION EN MILIEU POPULAIRE?**

Joëlle Libois

Genève: Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, 1990, 77 p.

Ce mémoire constitue une piste de réflexion sur la contribution que les structures informelles d'information et d'animation peuvent apporter à l'assouplissement des inégalités culturelles dans notre société.

Il représente aussi un effort intéressant, inhabituel pour un praticien de l'animation, visant à analyser de manière très lucide les limites inhérentes à la profession.

L'animateur peut, au même titre que d'autres acteurs du champ éducatif et pédagogique, viser «*la consolidation du système social tel qu'il est*», en opérant un choix qui mène vers la reproduction des valeurs dominantes et des inégalités sociales et culturelles.

Il peut, au contraire, accepter de répondre au mandat consistant à travailler «*sur*» les inégalités propres à notre société et viser «*le changement*».

Le terrain concret sur lequel porte l'analyse de Joëlle Libois consiste en un lieu et une activité bien spécifiques, comme l'indique d'ailleurs le sous-titre du mémoire: «*Etude des quinzaines d'information réalisées à la Maison du quartier de la Jonction à Genève*».

Le choix de ce territoire est fondamental pour l'auteur, car ces quinzaines lui paraissent «*répondre aux besoins des classes défavorisées qui ne désirent pas ou ne peuvent pas suivre des études structurées, organisées en fonction des valeurs véhiculées par la classe dirigeante*».

C'est donc en proposant la lecture de l'ensemble des moments de préparation, de discussion, de réalisation propres à ces quinzaines que Joëlle Libois met en évidence les éléments qui différencient les deux orientations de la profession d'animateur.

Le décalage entre le «*reproduire*» et «*l'inventer avec les usagers*» paraît dans toutes ses dimensions. La créativité du deuxième partenaire en est exaltée; la participation active des usagers rendue tangible; la culture populaire présentée comme un phénomène vivant et très riche.

## Acquisitions récentes

*Les publications mentionnées dans cette rubrique peuvent être consultées au Centre de documentation de l'Hospice général ou obtenues à titre de prêt.*

*Pour tout renseignement, tél. 022/736 31 32.*

### **SOCIAL**

#### **L'Action sociale en Europe**

Dir. de Jean-Pierre Blaie; Jean-Paul Donny.  
Actes du colloque de Pont-à-Mousson,  
19-20-21 mars 1987.

Nancy: Presses Universitaires de Nancy,  
1989, 322 p.

#### **Gestion du bénévolat**

Jean Blanchet.

Paris: Economica, 1990, 95 p.

#### **Le Macroscopie.**

##### **Vers une vision globale**

Joël de Rosnay.

Paris: Editions du Seuil, 1975, 351 p.

(Coll. Points Civilisation)

#### **Le Petit dictionnaire du social**

(à l'usage de ceux que ça interpelle)

Jiho.

Toulouse: Ed. Lien social, 1989, 167 p.

(Coll. l'entonnoir)

### **ENVIRONNEMENT**

#### **L'Accession à la propriété:**

##### **un système en évolution**

CNAF.

Paris: Caisse Nationale des Allocations  
Familiales, 1990, 139 p.

(Coll. Espaces et familles)

#### **L'Argent**

John Kenneth Galbraith.

Paris: Editions Gallimard, 1976, 506 p.

(Coll. idées & sciences humaines)

#### **L'Argent.**

##### **Les métamorphoses de la monnaie**

Actions et recherches sociales N° 2.

Evry (F): Revue Interuniversitaire de Sciences  
et Pratiques Sociales, 1986, 89 p.

#### **L'Avenir de la société alternative.**

##### **Les idées 1968-1990...**

Dominique Allan Michaud.

Paris: Ed. L'Harmattan, 1989, 382 p.

(Coll. «Logiques sociales»)

#### **Hauts lieux.**

##### **Une quête de racines, de sacré, de symboles**

Autrement N° 115.

Paris: Autrement revue,

mai 1990, 183 p.

#### **L'Islam**

Anne-Marie Delcambre.

Paris: Editions La Découverte, 1990, 122 p.

#### **Plaidoyer pour une économie sociale**

Beat Bürgenmeier.

Paris: Ed. Economica,

1990, 185 p., bibliogr.

#### **Les Secrets de l'isolement**

René Knüsel.

Lausanne: Ed. Réalités sociales, 1990,

157 p.

#### **Le Système juridique entre ordre et désordre**

Michel Van de Kerchove; François Ost.

Paris: Presses Universitaires de France, 1988,

254 p.

## **ENFANCE/JEUNESSE**

### **Les Adolescents difficiles**

Dir. de Maryse Vaillant.  
Journées d'études: 4-5-6- mai 1988.  
Vaucresson: Service d'études, 1989, 294 p.,  
bibliogr.

### **La Démocratie familiale. Evolution des relations parents-adolescents**

Michel Fize.  
Paris: Presses de la Renaissance, 1990,  
316 p.

### **Les Maternités professionnelles. L'accompagnement éducatif des jeunes enfants: motivations, soucis d'identité, modalités de formation**

Suzon Bosse-Platière.  
Toulouse: Editions Erès, 1989, 178 p.

## **FAMILLE**

### **L'Évaluation systémique de la famille**

Fernand Seywert.  
Paris: Presses Universitaires de France, 1990,  
125 p.

### **La Femme sans qualité. Esquisse psychanalytique de la féminité**

Annie Anzieu.  
Paris: Bordas, 1989, 152 p.

### **Femmes au singulier ou la parentalité solitaire**

Vincent de Gaulejac; Nicole Aubert.  
Paris: Ed. Klincksieck, 1990, 270 p.,  
bibliogr.  
(Coll. Rencontres dialectiques)

### **Génogrammes et entretien familial**

Monica Mc Goldrick; Randy Gerson.  
Préf. d'Alain Ackermans.  
Paris: Editions ESF, 1990, 202 p.,  
bibliogr.

### **Geste d'amour. L'accouchement sous X**

Catherine Bonnet.  
Paris: Editions Odile Jacob, 1990, 240 p.

### **Les Jeux psychotiques dans la famille**

Mara Selvini Palazzoli et al.  
Paris: Editions ESF, 1990, 322 p., bibliogr.

### **L'Ovaire dose?**

### **Les nouvelles méthodes de procréation**

Dir. de Catherine Lesterpt; Gatienné Doat.  
Actes du colloque du Mouvement français  
pour le planning familial,  
3 et 4 décembre 1988.  
Paris: Syros / Alternatives, 1989, 322 p.

### **Services de consultation pour les femmes en Suisse**

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes  
et hommes.  
Berne: Bureau fédéral de l'égalité, 1990,  
177 p.

## **VEILLESSE**

### **L'Aide à domicile aux personnes âgées UNIOPSS.**

Paris: UNIOPSS, 1989, 155 p.

### **Les Crises familiales du grand âge**

Brigitte Camdessus; Marilyn Bonjean;  
Richard Spector.  
Préf. de Michel Albert.  
Paris: ESF éditeur, 1989, 203 p.

### **Vieillir chez soi.**

**Un privilège? Un leurre?**  
Jacqueline Igersheim; Freddy Raphael;  
Geneviève Herberich.  
Strasbourg: Presses Universitaires  
de Strasbourg, 1990, 156 p.

## **SANTE**

### **Les Dossiers noirs de l'internement psychiatrique**

Philippe Bernardet.  
Paris: Libr. Arthème Fayard,  
1989, 368 p.

### **Evaluation des campagnes de prévention contre le SIDA en Suisse: Les Migrants**

François Fleury.  
Lausanne: Institut universitaire de médecine  
sociale et préventive, 1989, 98 p.

### **Soigner, c'est aussi informer et enseigner**

Claudine Braissant.  
Paris: Ed. du Centurion, 1990, 79 p.,  
bibliogr.  
(Infirmières d'aujourd'hui - N° 48)

## **HANDICAP**

### **L'Insertion des personnes handicapées**

Aimé Labregère.

Paris: La Documentation française, 1990, 176 p.

(Notes et études documentaires N° 4897)

## **TRAVAIL**

### **L'Entreprise à l'écoute.**

#### **Apprendre le management post-industriel**

Michel Crozier.

Paris: InterEditions, 1989, 217 p.

### **La Société malade du chômage**

Jacques Denantes.

Paris: Editions L'Harmattan, 1989, 149 p.

### **Les Suisses et le travail.**

#### **Des certitudes du passé aux interrogations de l'avenir**

Christian Lalive d'Epinau.

Lausanne: Editions Réalités sociales, 1990, 176 p.

### **Travail de nuit**

#### **et autres formes d'horaires atypiques.**

#### **Conséquences sur le travail, la santé, la vie privée et les relations sociales**

Paul Beaud et al.

Lausanne: Université de Lausanne, Faculté des Sciences Sociales et Politiques, 1990, 173 p., bibliogr.

### **Travailler au noir**

Jean-François Lae.-

Paris: Ed. A. M. Métailié, 1989, 228 p.

## **INTEGRATION/EXCLUSION SOCIALES**

### **Les Abus sexuels envers les enfants**

Liliane Deltaglia.

Vaucresson (F): Centre de Recherche Interdisciplinaire de Vaucresson, 1990, 206 p., bibliogr.

### **Couple et violences.**

#### **Conseils pratiques, renseignements juridiques, réflexions, adresses utiles CSP.**

Lausanne: Centres sociaux protestants, 1990, 71 p.

### **La Défense des mineurs.**

#### **L'intervention éducative sur décision judiciaire**

Centre de formation et d'étude de l'éducation surveillée.

Vaucresson (F): Centre de formation et d'étude de l'éducation surveillée, 1990, 183 p.

### **De l'abus de pouvoir sexuel.**

#### **Le harcèlement sexuel au travail**

AVFT.

Paris: Ed. La Découverte, 1990, 259 p.

### **Le Dissident et l'institution**

#### **ou Alice au pays des normes**

Maryvonne David-Jougneau.

Paris: Editions L'Harmattan, 1989, 255 p. (Coll. «Logiques sociales»)

### **Divorce, précarité économique.**

#### **Comment font-elles?**

#### **Les stratégies d'adaptation des familles monoparentales**

CNAF.

Paris: Caisse Nationale des Allocations familiales, 1990, 73 p.

### **Enquête sur le revenu minimum d'insertion**

Antoinette Lorenzi.

Strasbourg: Ed. Coprur, 1990, 159 p.

### **Lettre d'illettré.**

#### **Nouvelles d'une contrée récemment redécouverte dans les pays industrialisés**

Jean-Pierre Vélis.

Paris: Ed. La Découverte/Unesco, 1990, 175 p.

### **La Perception de la pauvreté en Europe**

Commission des Communautés européennes.

Bruxelles: Commission des Communautés européennes, 1990, 110 p.

### **Un Travail d'intérêt général, une peine nouvelle**

Caritas.

Lucerne: Caritas, N° 1/90, 64 p.

### **La Violence au foyer.**

#### **Itinéraires de femmes battues**

Sylvie Kaczmarek.

Paris: Editions Imago, 1990, 162 p.

## **ETRANGERS**

### **Culture de l'autre, autres cultures: quelle place pour l'enfant?**

GRAPE.

Colloque du GRAPE, janvier 1990.

Paris: Association formation enfance  
«GRAPE», 1990, 194 p.

### **Devenir Suisse.**

#### **Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse**

Dir. de Pierre Centlivres.

Genève: Georg Editeur, 1990, 279 p.

### **Droit d'asile: attachez vos ceintures.**

#### **La mise en œuvre du droit d'asile dans les aéroports d'Europe et au centre d'enregistrement de Cointrin**

Marie-Claire Caloz-Tschopp;

Laurent Monnier.

Genève: Institut Universitaire d'Etudes  
du Développement / Institut d'Etudes  
Sociales, 1990, 137 p., bibliogr.

### **La Femme voilée.**

#### **L'islam au féminin**

Juliette Minces.

Paris: Calmann-Lévy, 1990, 235 p.

### **The Right to be understood.**

#### **A handbook on working with, employing and training community interpreters**

Jane Shackman.

Cambridge: National Extension College  
[1984], 162 p.

### **Thula Baba.**

#### **«Pleure pas mon bébé»**

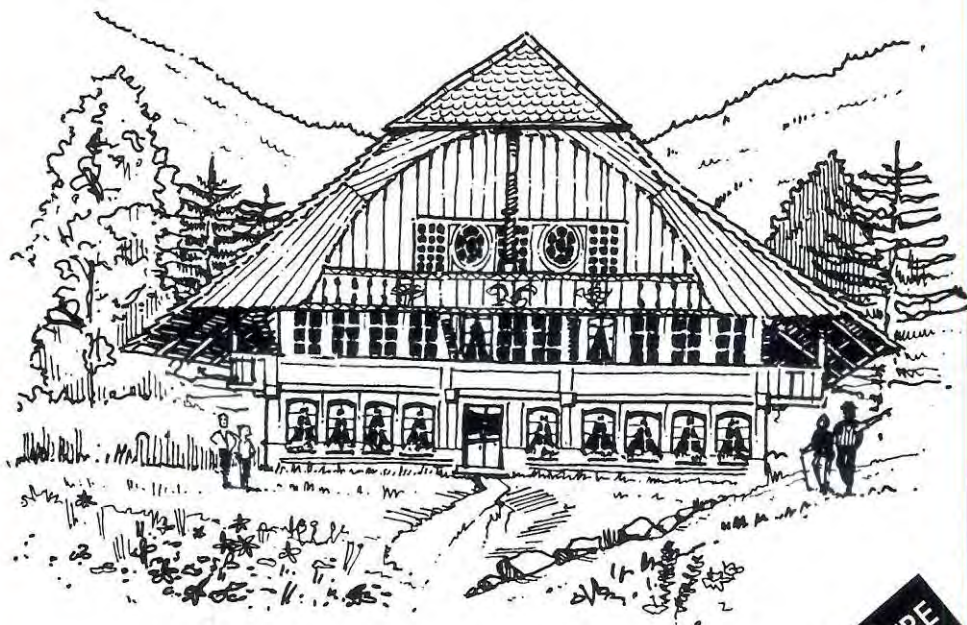
Ntombi et al.

Lausanne: Editions d'en bas, 1990, 88 p.

Cette liste peut être consultée  
sur SESAME, service télématique  
du Service social de la Ville de Genève  
tél. 022/284 484

# SÉJOURS COURTE DURÉE

en Suisse romande  
et France voisine



**vacances pour personnes âgées  
convalescence pour tous**

**VIENT DE PARAÎTRE**  
Edition 1990/91  
Fr. 5. —

Annoncer les rectifications d'adresses  
selon A1, No 552

Affranchi à forfait  
1200 GENÈVE 3



1400/90

**HOSPICE GÉNÉRAL**  
Institution genevoise d'action sociale  
service d'information sociale et juridique  
case postale 430  
1211 GENÈVE 3